GUIDE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE ?

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale de l'Équipement

Jura

Qu'est-ce que le guide du développement local durable ?

Il s'agit d'un guide méthodologique, déclinant concrètement et pour chaque domaine d'intervention de la DDE, la notion de développement durable.
Son objectif est d'aider à comprendre le développement durable et à l'intégrer dans les projets de la DDE.

Mode d'emploi

Ce guide est composé de deux types de fiches : **4 fiches transversales** et **9 fiches projets**

Les fiches transversales

- **Fiche A** Qu'est-ce que le développement durable ?
- **Fiche B** Questions méthodologiques communes à tous les projets
- **Fiche C** Concertation et gouvernance
- **Fiche D** Evaluation

Pour chaque fiche, on trouve une version synthétique.
Une version complète, plus détaillée est disponible auprès de SA/MADD (voir adresse au verso)

Le guide est un document évolutif :
les fiches sont destinées à être enrichies
au fur et à mesure de leur utilisation sur des projets.

Les fiches projets

- **Fiche 1** Projets de territoire
- **Fiche 2** Projets touristiques et de loisirs
- **Fiche 3** Développement économique
- **Fiche 4** Urbanisme opérationnel (lotissements, ZAC)
- **Fiche 5** Aménagement d'espaces publics
- **Fiche 6** Bâtiments
- **Fiche 7** Projets routiers
- **Fiche 8** Entretien et exploitation de la route
- **Fiche 9** Assainissement

Quitter

Aller

Imprimer

GUIDE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE ?

Les fiches transversales

Ces **4 fiches** approfondissent des questions de définition et de méthode communes à tous les types de projet, et sont à utiliser en complément des 9 fiches-projets :

Qu'est-ce que le développement durable ?

Définition du développement durable, origine du concept, enjeux à l'échelle planétaire…

Questions méthodologiques transversales :

Il s'agit des questions liées à la méthode d'élaboration du projet, à l'organisation du travail, à la définition des objectifs… autant d'aspects essentiels pour la réussite d'un projet, mais qui sont parfois minimisés au profit des aspects techniques.

Concertation et gouvernance :

Les notions de construction collective, de projet partagé, de partenariat sont certains des aspects majeurs du développement durable.

Evaluation :

Dans une optique d'amélioration continue et de partage d'expériences, il est essentiel d'être en mesure d'évaluer les résultats obtenus après la réalisation d'un projet.

Contenu des fiches « Concertation » et « Evaluation » :

- Définition
- Intérêt de la concertation/de l'évaluation dans les projets
- Facteurs de réussite et difficultés potentielles
- Les questions à se poser pour mettre en oeuvre une démarche de concertation/d'évaluation
- Exemples et références

Les fiches projets

Chaque fiche comporte 3 parties :

Quels enjeux dans les trois champs du développement durable ?

Cette première partie identifie, en matière environnementale, sociale et économique, les points sur lesquels le projet est susceptible d'avoir un impact.

Ces listes d'enjeux (non-exhaustives) constituent une aide pour la définition des objectifs : quels sont les domaines prioritaires sur lesquels le projet doit apporter une amélioration ?

Le guide de questionnement :

Cette seconde partie liste les questions à se poser face à un projet, depuis les questions méthodologiques en amont, jusqu'aux questions portant sur les choix techniques propres à chaque type de projet.

Les exemples et références :

Les projets cités ne sont pas considérés comme «exemplaires» ou parfaits ; il s'agit simplement d'exemples de projets intéressants, globalement ou sur certains points particuliers, de par leur méthode d'élaboration ou les choix techniques mis en œuvre. Ce dernier point est complété par des références à consulter pour en savoir plus (ouvrages, sites internet…).

Pour en savoir plus sur le guide, demander des précisions, des conseils, des informations... :

DDE du Jura - Service Aménagement / Mission Aménagement et Développement Durable

35, rue de Crissey / BP 9 - 39 107 DOLE CEDEX - Tél : 03 84 79 86 50 - Fax : 03 84 79 86 69

Mél : madd.sa.dde.jura@equipement.gouv.fr

http://www.jura.equipement.gouv.fr

Reproduction autorisée avec mention de la source - Juin 2006 - Conception graphique : PAOH Dole

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale de l'Équipement

Jura

Quitter

Retour

Imprimer

Projets de territoire

La démarche de projet de territoire : mobiliser les forces vives du territoire afin de définir ses spécificités et trouver les conditions de son propre développement

De quoi parle-t-on ?

Cette fiche concerne l'élaboration des projets de territoires au sens large : Chartes de Pays, de Parcs Naturels Régionaux, projets d'agglomération, Agenda 21 locaux, documents de planification communale ou intercommunale (Plan Local d'Urbanisme, Schéma de Cohérence Territoriale), projets liés à la politique de la ville (Grands Projets Urbains, Grands Projets de Ville, Opérations de Renouvellement Urbain), etc.

Les enjeux

Enjeux sociaux :
Tout projet de territoire doit influer sur le dynamisme et la qualité de vie au sein du territoire concerné. Le projet envisagé permet-il d'impulser des initiatives « partagées » et solidaires répondant aux demandes légitimes de sa population ?

Enjeux environnementaux :
Tout projet de territoire doit veiller à l'équilibre entre son développement et la préservation de l'ensemble de ses espaces et ressources vitaux. Le projet préparé a-t-il identifié ce capital et anticipé sur les menaces potentielles de dégradation ?

Enjeux économiques :
Tout projet doit favoriser l'expansion économique du territoire. Le projet élaboré a-t-il un impact positif sur les différents secteurs économiques locaux ?

Quelles questions se poser face à un projet ?

1. A quel(s) objectif(s) doit répondre le projet de territoire ?
2. Quelle est l'échelle pertinente pour le projet de territoire ?
3. A quelle échelle temporelle le projet doit-il être envisagé ?
4. Quelles thématiques doivent être abordées dans le projet ?
5. Quel est l'outil le plus pertinent ?
6. Comment sont déterminés les enjeux et les besoins du territoire ?
7. Comment le projet s'articule-t-il avec les projets des territoires voisins ?
8. L'évaluation du projet est-elle prévue dès l'amont ?
9. Plusieurs scénarios ont-ils été envisagés ?
10. Quels sont les enjeux et actions transversaux ?
11. Quels acteurs sont impliqués dans l'élaboration du projet ?
12. Quels outils et quels moyens sont mobilisables pour mettre en œuvre le projet ?

Fiches transversales

- Fiche A Développement durable
- Fiche B Méthodologie
- Fiche C Concertation, gouvernance
- Fiche D Evaluation

Fiches projets

- Fiche 1 Projets de territoire
- Fiche 2 Projets touristiques / loisirs
- Fiche 3 Développement économique
- Fiche 4 Urbanisme opérationnel
- Fiche 5 Espaces publics
- Fiche 6 Bâtiments
- Fiche 7 Projets routiers
- Fiche 8 Entretien, exploitation route
- Fiche 9 Assainissement

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale de l'Équipement
Jura

2 Enjeux
3 Questions
4 Questions Exemples Contacts

Quitter
Aller
Imprimer

FICHE N°1

Projets de territoire

Le développement durable dans les projets de territoires : quels enjeux ?

ENJEUX SOCIAUX

Attractivité résidentielle du territoire : accès aux services, à l'emploi, aux loisirs, aux espaces naturels pour la population, etc.
Droit au logement : adaptation de l'offre aux besoins de la population, lutte contre l'habitat indigne…
Mixité fonctionnelle et sociale, lutte contre la ségrégation sociale et spatiale
Déplacements, droit à la mobilité pour tous : impact du projet sur les besoins en déplacements et réponse à ces besoins : infrastructures de transports, modes alternatifs à l'automobile, sécurité des déplacements
Accessibilité des territoires : désenclavement de certaines parties d'un territoire
Gestion des conflits d'usage des espaces
Protection des populations contre les risques naturels et technologiques (en lien avec les enjeux environnementaux)

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Partage des espaces, cohabitation, équilibre entre les différents usages possibles (en lien avec les enjeux sociaux et économiques)
Équilibre entre protection des espaces et développement du territoire : habitat, activités économiques, infrastructures…
Préservation des milieux naturels, des habitats (faune, flore), de la biodiversité
Préservation et valorisation des ressources naturelles
Valorisation des atouts environnementaux du territoire, en lien avec les enjeux économiques (exemples : filière bois, tourisme vert)
Qualité de l'air : gaz à effet de serre…

ENJEUX ECONOMIQUES

Attractivité, développement économique du territoire
Situation de l'emploi : création d'emplois et/ou maintien des emplois existants, adaptation des emplois aux besoins de la population locale (services…)
Prise en compte de tous les secteurs économiques présents sur le territoire (y compris agriculture, tourisme, culture…)
Adaptation du projet aux besoins des entreprises

Les questions à se poser face à un projet :

I - Questions amont

(cf. aussi fiche « Méthodologie »)

1 – A quel(s) objectif(s) doit répondre le projet de territoire ?

La réponse à cette première question conditionne les réponses à toutes les questions suivantes (quelle méthode, quel outil, quelle échelle… ?).
Il est en effet essentiel de déterminer de façon claire les ambitions que se donne le maître d'ouvrage, sa vision de l'avenir du territoire à court, moyen ou long terme, puis les objectifs plus précis du projet à mettre en œuvre (définis à l'issue de la phase de diagnostic, *cf. question 6*).

2 – Quelle est l'échelle pertinente pour le projet de territoire ?

Le périmètre géographique sur lequel portera le projet peut varier de façon très importante selon les situations. C'est une question fondamentale, à résoudre avant l'engagement de la démarche, en s'appuyant sur un certain nombre de critères (objectif à atteindre, fonctionnement du territoire, structuration institutionnelle, autres démarches territoriales…).

Quitter
Aller
Retour
Imprimer

FICHE N°1

Projets de territoire

Les questions à se poser face à un projet :

3 – A quelle échelle temporelle le projet doit-il être envisagé ?

L'échelle temporelle à laquelle on souhaite travailler doit également être déterminée en amont : veut-on imaginer l'avenir du territoire dans 5, 10, 20 ans ? Ce choix influera notamment sur le niveau de précision à atteindre dans le document, son caractère plus ou moins opérationnel.

4 – Quelles thématiques doivent être abordées dans le projet ?

Un projet de territoire est par nature transversal, et se doit donc de tendre vers l'exhaustivité dans les thématiques abordées.
Toutefois, il est également important de hiérarchiser les domaines traités, en fonction des enjeux du territoire, ainsi que des objectifs du projet, et des complémentarités possibles avec d'autres démarches spécifiques, exemple : complémentarité entre un SCoT et ses déclinaisons en matière d'habitat (PLH), de déplacements (PDU).

5 – Quel est l'outil le plus pertinent ?

Il existe de nombreux outils permettant de construire un projet de territoire, chacun ayant sa spécificité : le Pays (charte sur un « bassin de vie), le SCoT (outil intercommunal réglementaire), le PLU, l'Agenda 21 local, etc.
L'outil sera à choisir en fonction des réponses apportées aux interrogations précédentes.

II - Questions méthodologiques :

(cf. aussi fiche « Méthodologie »)

6 – Comment sont déterminés les enjeux et les besoins du territoire ?

La phase de diagnostic doit permettre de dresser un portrait du territoire (véritables besoins, tendances de son évolution, forces et faiblesses, opportunités et menaces potentielles). Il doit pour cela être établi à une échelle large, balayer l'ensemble des thématiques de façon transversale, et être spatialisé.
Ce diagnostic dynamique doit permettre au maître d'ouvrage d'identifier les enjeux du territoire, et d'en déduire des objectifs précis à atteindre.

7 – Comment le projet s'articule-t-il avec les projets des territoires voisins ?

Le projet, bien qu'il concerne un secteur clairement identifié, est nécessairement inscrit dans une dynamique territoriale plus vaste ; il est donc important de déterminer quel peut être le positionnement de ce territoire, son identité, les relations de complémentarité ou de concurrence avec les territoires voisins, les projets en cours ou à venir.

8– L'évaluation du projet est-elle prévue dès l'amont ?

La démarche d'évaluation : instituée dès l'amont du projet, permet de mesurer son impact sur le territoire, et de vérifier l'atteinte des objectifs initiaux. A l'issue de l'évaluation, des mesures correctrices, une révision, une réorientation du projet pourront être envisagées.
(cf. aussi fiche « Evaluation »)

Exemples d'indicateurs

Pourcentage de logements sociaux par rapport au nombre de logements neufs créés
Nombre de milieux naturels conservés et valorisés par rapport aux objectifs fixés
Nombre d'activités économiques créées par rapport à la situation du secteur avant projet

9 - Plusieurs scénarios ont-ils été envisagés ?

La réponse à un même objectif n'est jamais unique. Plusieurs scenarii possibles de réponse aux questions posées seront donc évalués au regard des objectifs du projet. Cette méthode permet au maître d'ouvrage de s'approprier le projet, et d'exercer pleinement son rôle de décision.

10 – Quels sont les enjeux et actions transversaux ?

La notion de transversalité est fondamentale afin de prendre en compte les interactions, positives ou négatives, qui peuvent se mettre en place.
La mise en évidence d'enjeux majeurs, dépassant le cloisonnement thématique, constitue donc à ce titre une première étape incontournable, qui doit déboucher ensuite sur des actions transversales.

Quitter
Aller
Retour
Imprimer

FICHE N°1

Projets de territoire

Les questions à se poser face à un projet :

11 – Quels acteurs sont impliqués dans l'élaboration du projet ?

La construction d'un projet de territoire constitue une opportunité d'implication de l'ensemble des acteurs, afin d'aboutir à un véritable projet partagé.

Il est nécessaire de déterminer quels acteurs associer, à quelles étapes de l'élaboration du projet, et selon quelles modalités.

(cf. aussi fiche « Concertation »)

12 – Quels outils et quels moyens sont mobilisables pour mettre en œuvre le projet ?

La déclinaison opérationnelle du projet de territoire constitue une étape cruciale, puisque l'atteinte des objectifs dépend de sa réussite. Il est donc important d'envisager le plus tôt possible tous les moyens et les outils disponibles pour mener à bien concrètement les actions découlant du projet.

III - Questions liées au contenu du projet :

Comment le projet de territoire prend-il en compte :

Le volet social :

Solidarité territoriale ? Répartition des charges et services sur l'ensemble du territoire

Déplacements ? Nuisances, sécurité, déplacements doux, stationnement…

Mixité sociale et fonctionnelle des espaces ? Ségrégation socio spatiale, cohabitation des diverses fonctions de la ville dans les différents quartiers…

Accès aux services ? Y compris pour les personnes défavorisées, les personnes âgées, les jeunes…

Le volet économique :

Intégration de toutes les potentialités

éclairage sur la faisabilité des projets…

Le volet environnemental :

Consommation d'espace ? Renouvellement urbain, limitation de l'étalement urbain…

Modes d'urbanisation ? Innovation et diversité des formes urbaines économes d'espace…

Consommation énergétique ? Gestion du patrimoine bâti, éclairage public, transports, énergies renouvelables, sensibilisation des citoyens…

Espaces et ressources naturels ? Protection et mise en valeur des paysages, préservation de la ressource en eau, de la qualité de l'air…

Qualité environnementale des projets opérationnels (équipements, ZA, lotissements) ? Démarche HQE…

Quelques exemples intéressants :

Agenda 21 : Lille, Besançon, Dijon, Montrevel-en-Bresse, Chalon/Saône

Démarche ATEnEE (contrat découlant d'une charte de Pays, de PNR, etc., relatif à la prise en compte de l'environnement et de l'efficacité énergétique dans le projet de territoire)

Guide DD et SCOT DIREN Languedoc Roussillon

SCOT : Nantes-St Nazaire (concertation, diagnostic, méthode générale), Métropole Savoie, Strasbourg (SCOTERS)

Charte du PNR et du Pays du Haut Jura : projet de Pays élaboré sur la base de la charte du PNR; processus de gouvernance important, mobilisation de l'ensemble des acteurs, implication de la population locale

PLU : Crançot (PADD)

Opération de Renouvellement Urbain (ORU) : quartier des Clairs Soleils à Besançon

4 Questions Exemples Contacts

Quitter

Accueil

Retour

Imprimer

Pour en savoir plus sur le guide, demander des précisions, des conseils, des informations... :

DDE du Jura—Service Aménagement / Mission Aménagement et Développement Durable

35, rue de Crissey / BP 9—39 107 DOLE CEDEX - Tél : 03 84 79 86 50 - Fax : 03 84 79 86 69

Mél : madd.sa.dde.jura@equipement.gouv.fr—http://www.jura.equipement.gouv.fr

www.dijon.fr www.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr www.parc-haut-jura.fr

Crédit photos : SIC - PIXXIM pour DDE 39 - Conception graphique : PAOH, Dole - Juin 2006 - Reproduction autorisée avec mention de la source

Projets touristiques et de loisirs

De quoi parle-t-on ?

Cette fiche concerne en particulier les projets d'aménagements à vocation touristique et/ou de loisirs. La transversalité du domaine conduira à un renvoi sur d'autres fiches du guide général pour ce qui concerne les choix techniques : projets de territoire, bâtiment, routes, espaces publics, assainissement, etc.

« Le tourisme durable est en harmonie avec la population, l'environnement et la culture du lieu, de telle sorte que son développement se fait constamment à leur profit et non à leur détriment ».

Conseil de l'Europe

Les enjeux

Enjeux sociaux/éthiques :

Tout projet est susceptible d'influer sur le mode et le cadre de vie des habitants. Contribue-t-il à la solidarité humaine et au bien-être et à l'avenir des populations locales ?

Enjeux environnementaux :

Tout projet est susceptible d'influer sur la conservation de l'identité du territoire. Ses ressources naturelles, son capital patrimonial sont-ils préservés ?

Enjeux économiques :

Tout projet est susceptible d'influer sur l'organisation, la gestion, voire la survie d'un territoire. Contribue-t-il réellement à une dynamisation de l'économie locale ?

Quelles questions se poser face à un projet ?

1. Le projet touristique est-il intégré au projet global du territoire ?
2. Quels sont les objectifs du projet ?
3. A quelle échelle est-il pertinent de penser le projet ?
4. Quels sont les atouts et les faiblesses du territoire pour ce projet ?
5. Quel sera le maître d'ouvrage du projet ?
6. Quelles contraintes réglementaires s'appliquent au projet ?
7. Plusieurs solutions ont-elles été envisagées ?
8. Comment sont associés les acteurs concernés et la population locale ?
9. Une évaluation du projet a-t-elle été prévue dès l'amont ?
10. L'évolutivité du projet à long terme est-elle prévue ?
11. La formation et l'hébergement des futurs salariés ont-ils été envisagés ?
12. Comment sont gérés les impacts environnementaux du projet ?
13. Comment sont pris en compte les déplacements générés par le projet ?
14. Les personnes à mobilité réduite sont-elles prises en compte dans la conception du projet ?
15. Les modalités de gestion et de fonctionnement à long terme ont-elles été déterminées ?

Fiches transversales

- Fiche A Développement durable
- Fiche B Méthodologie
- Fiche C Concertation, gouvernance
- Fiche D Evaluation

Fiches projets

- Fiche 1 Projets de territoire
- Fiche 2 Projets touristiques / loisirs
- Fiche 3 Développement économique
- Fiche 4 Urbanisme opérationnel
- Fiche 5 Espaces publics
- Fiche 6 Bâtiments
- Fiche 7 Projets routiers
- Fiche 8 Entretien, exploitation route
- Fiche 9 Assainissement

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale de l'Équipement
Jura

2 Enjeux
3 Questions
4 Questions Exemples Contacts
Quitter
Aller
Imprimer

Projets touristiques et de loisirs

Le développement durable dans les projets de développement économique : quels enjeux ?

ENJEUX ETHIQUES/SOCIAUX

Maintien et/ou le développement de la population locale : attractivité du site et rapprochement de territoires, surtout en milieu rural
Vie quotidienne des habitants et intégration des touristes à la vie locale : comportement des individus, respect des hôtes et des lieux, pratiques de consommation, solidarité, histoire locale, lien intergénérationnel, accueil
Emploi de la main d'œuvre locale : connaissance, formation, précarité des emplois liés à la saisonnalité des activités touristiques
Sécurité routière et/ou civile : confort et santé des habitants, des usagers, des touristes et des personnels
Cadre de vie des habitants : modification architecturale, paysagère, nuisances diverses (sonores, visuelles, olfactives, etc.)
Acceptation du projet : accessibilité pour tous du projet (personnes à mobilité réduite, revenus modestes, jeunes, etc.) participation active de la population, concertation et communication, partenariat et insertion professionnelle.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Préservation des espaces,
Insertion paysagère : traitement des entrées et sorties d'agglomération, etc.
Epuisement des ressources naturelles : choix et impact des matériaux
Consommation énergétique : éclairage privé/public
Eau : assainissement et gestion des eaux pluviales
Air : en particulier la pollution atmosphérique
Faune et flore : respect et préservation de la biodiversité
Respect des lieux (propreté, entretien, protection, etc.)
Gestion des déchets, notamment en haute saison
Nuisances de toute nature (visuelles, sonores, olfactives, etc.)
Développement d'une agriculture durable locale, biologique
Possibilités de reconversion du site
Retombées environnementales au-delà du territoire du projet.

ENJEUX ECONOMIQUES

Image de marque du territoire : elle façonne la fréquentation potentielle
Développement local : résorption du chômage local, maintien et création d'activités ; commerces, artisanat, pme/pmi, agriculture, activités complémentaires, développement de filières (produits du terroir, labellisés, biologiques, etc.)
Rentabilité du projet : précarité des emplois saisonniers, retombées économiques locales, amortissement de la saisonnalité des activités touristiques, adaptation du projet aux cibles de clientèle visées, concurrence économique, perspectives d'évolution de la fréquentation touristique
Coûts pour les finances locales : investissements, coûts de fonctionnement, d'entretien et de maintenance : personnel, sécurité civile, consommation d'énergie, réseaux, voiries, création d'événements festifs, taxe de séjour
Réversibilité du projet et des aménagements : restructuration, adaptabilité et évolution des sites, matériaux, mobilier urbain.

FICHE N°2

Projets touristiques et de loisirs

Les questions à se poser face à un projet :

1 – Le projet touristique est-il intégré au projet global du territoire ?

Le projet doit être cohérent avec les différentes stratégies ou politiques territoriales engagées à différentes échelles du territoire (planification, tourisme, environnement, etc.).

(cf :aussi fiche « Projet de territoire »)

2 – Quels sont les objectifs du projet ?

La définition des objectifs dès l'amont sera le « fil conducteur », de la conception à l'évaluation du projet achevé (préciser le niveau d'atteinte des objectifs).

Ces objectifs peuvent être de natures très diverses puisqu'ils sont fonction des véritables enjeux locaux.

(cf : aussi fiche « Méthodologie »)

3 – A quelle échelle est-il pertinent de penser le projet ?

L'échelle de réflexion varie en fonction de son aire de rayonnement potentielle (locale, régionale, nationale, etc.). Les projets connexes ou similaires doivent être identifiés afin de repérer les possibilités de complémentarité et/ou de concurrence, ainsi que les réseaux existants ou à créer.

(cf : aussi fiche « Méthodologie »)

4 – Quels sont les atouts et les faiblesses du territoire pour ce projet ?

Avant d'aborder la phase de conception du projet, réaliser un diagnostic du territoire concerné permet de s'assurer de l'adéquation entre ce territoire, ses véritables enjeux, et le projet envisagé.

(cf : aussi fiche « Projet de territoire »)

5 – Quel sera le maître d'ouvrage du projet ?

La complexité d'un projet touristique nécessite de bien connaître les différents acteurs/partenaires susceptibles d'assurer la maîtrise d'ouvrage : quelles compétences techniques, institutionnelles, etc. ? quelles capacités financières (investissement et /ou fonctionnement) ?

6 – Quelles contraintes réglementaires s'appliquent au projet ?

Les contraintes réglementaires doivent être identifiées dès l'amont du projet. Les services compétents ou services-ressources peuvent ainsi être consultés pendant toute la durée de l'opération afin de maintenir sa conformité avec les différents textes en vigueur.

7 – Plusieurs solutions ont-elles été envisagées ?

La proposition de plusieurs scénarii doit permettre au maître d'ouvrage de comparer les différents partis d'aménagement envisageables et de retenir celui qui lui paraît le plus cohérent avec les objectifs préalablement définis.

8 – Comment sont associés les acteurs concernés et la population locale ?

Les modalités d'association de tous les partenaires et d'implication de la population locale doivent être réfléchies dès l'amont du projet. La communication autour du projet est en effet un des facteurs-clés de son acceptation.

(cf : aussi fiche « Concertation et gouvernance »)

9 – Une évaluation du projet a-t-elle été prévue dès l'amont ?

Dès l'amont, et tout au long du projet, la mise en place d'indicateurs au regard d'un état « zéro » permet de procéder, si nécessaire, à des ajustements pour atteindre les objectifs initialement fixés.

(cf : aussi fiche « Evaluation »)

Quelques exemples d'indicateurs

- Modification de la présence des espèces faunistiques et floristiques sur le site et ses environs
- Nombre de visiteurs sur les espaces fréquentés
- Diversité et qualité des manifestations et lieux culturels
- Entente sociale : nombre de plaintes ou recours contre les nuisances liées aux activités
- Evolution de l'emploi local haute saison/basse saison ; permanents / saisonniers
- Evolution des activités productives, artisanales et de services locaux.

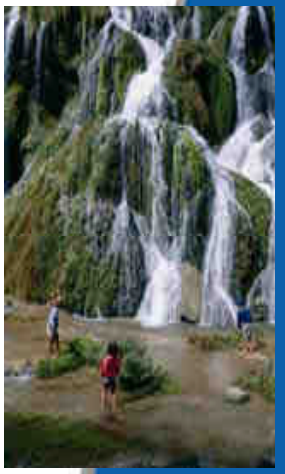

3 Questions

Quitter
Aller
Retour
Imprimer

FICHE N°2

Projets touristiques et de loisirs

Les questions à se poser face à un projet (suite)

10 – L'évolutivité du projet à long terme est-elle prévue ?

Les exigences multiples de la clientèle et un contexte local mouvant conduisent à une adaptation constante des produits touristiques ou de la destination des bâtiments. Prévoir les hypothèses possibles permet d'anticiper les évolutions croissantes de la demande.

11 – La formation et l'hébergement des futurs salariés ont-ils été envisagés ?

Pour une meilleure acceptation du projet, il est important de faire appel en priorité à la main d'œuvre locale. Pour répondre aux besoins exigés par le projet, la connaissance et la formation adaptée et la professionnalisation des demandeurs d'emplois locaux doivent être anticipées et organisées.

De même, les possibilités d'hébergement des salariés, notamment les saisonniers, devront être envisagées le plus tôt possible.

12 – Comment sont gérés les impacts environnementaux du projet ?

Des paysages, des ressources et milieux naturels de qualité représentent le « fonds de commerce » du tourisme qu'il convient de préserver.

Attention plus particulièrement :

aux paysages : conception urbanistique et architecturale,

aux milieux naturels et à la biodiversité : organiser la fréquentation touristique,

à l'eau et à l'énergie : éviter le gaspillage, avoir recours à diverses sources d'approvisionnement,

à utiliser des matériaux perméables qui drainent l'eau,

à utiliser des matériaux robustes, bien adaptés à l'usage et au contexte local.

(cf : aussi fiche « Assainissement et bâtiment et espaces publics »)

13 – Comment sont pris en compte les déplacements générés par le projet ?

Par nature, un projet touristique génère des déplacements importants. Leur impact environnemental et social très fort doit conduire à une réflexion aboutie sur les différentes possibilités de déplacements et d'accès, avec une recherche particulière sur les modes alternatifs à l'usage de la voiture.

14 – Les personnes à mobilité réduite sont-elles prises en compte dans la conception du projet ?

Des normes précises doivent être respectées et intégrées le plus en amont possible dans la conception du projet, incluant les conditions d'accès à l'équipement.

15 – Les modalités de gestion et de fonctionnement à long terme ont-elles été déterminées ?

Les modalités de gestion, les coûts d'entretien et de maintenance doivent être évalués précisément. Un entretien insuffisant peut en effet comporter des risques pour les usagers ou dévaloriser le projet. Une mauvaise gestion peut compromettre sa pérennité financière.

Exemples de démarche

Les « adhésions » individuelles et volontaires :

choix d'un système de management environnemental : respect de normes type ISO 14001, réglementation RT 2000, etc.

labellisation des produits proposés (écolabel de type gîtes Panda, camping « La Clef Verte », Hôtel au Naturel, Relais Soleil, « Loges du Jura », etc.),

respect de chartes (type chartes des Parcs Naturels),

respect de code de conduite (type code OM de WWF),

investissements dans les études de faisabilité et les études d'impacts notamment pour la recherche de projets structurants,

investissements dans la restauration du patrimoine,

application d'éco-taxes, de la taxe de séjour, du paiement des aires de stationnement,

organisation de la promotion et soutien à la commercialisation.

4 Questions Exemples Contacts

Quitter

Accueil

Retour

Imprimer

Pour en savoir plus sur le guide, demander des précisions, des conseils, des informations... :

DDE du Jura - Service Aménagement / Mission Aménagement et Développement Durable

35, rue de Crissey / BP 9 - 39 107 DOLE CEDEX - Tél : 03 84 79 86 50 - Fax : 03 84 79 86 69

Mél : madd.sa.dde.jura@equipement.gouv.fr - http://www.jura.equipement.gouv.fr

www.afit.fr www.tourisme.net www.CDT-jura.fr www.wwf.fr

Crédit photos : CDT du Jura - Conception graphique : PAOH , Dole - Juin 2006

Reproduction autorisée avec mention de la source

Développement économique

De quoi parle-t-on ?

Cette fiche concerne plus particulièrement la création ou la requalification des zones d'activités et la création des équipements commerciaux.

Soutenir le développement économique en conciliant efficacité et proximité ne peut résulter que d'une adéquation forte entre d'une part, les besoins de la population, la protection des ressources naturelles et les acteurs garants de l'intérêt collectif, et d'autre part, le besoin de rentabilité et de réactivité des acteurs économiques.

Les enjeux

Enjeux sociaux :
Tout projet doit permettre à chacun l'accès aux équipements et services de base et à l'emploi dans sa zone de résidence. Le présent projet est-il en mesure de répondre aux besoins de la population et du territoire ?

Enjeux environnementaux :
Toute création d'une zone d'activités économiques constitue une atteinte potentielle à l'environnement tant dans son cadre paysager que dans le milieu naturel dans lequel il se greffe. Les moyens de réduire les retombées négatives ont-ils été étudiés dans l'élaboration du projet ?

Enjeux économiques :
Toute implantation d'entreprise comporte des exigences envers le territoire d'accueil. En réponse, le projet concerné contribue-t-il réellement à la diversification et à l'équilibre économiques de ce territoire ?

Quelles questions se poser face à un projet ?

1. L'opportunité de la réalisation d'un projet de développement économique a-t-elle été vérifiée ?
2. Le projet de développement économique est-il cohérent avec le projet de territoire (Pays, SCoT, PLU ...) ?
3. L'inscription du projet dans le contexte économique du territoire ; quelle contribution du projet au développement du territoire ?
4. Quelle est la faisabilité économique, réglementaire ... du projet ?
5. Quel est l'outil opérationnel à mettre en place pour répondre au projet de développement économique ?
6. Plusieurs scénarios ont-ils été envisagés ?
7. Quel type de structure assure le portage du projet de développement économique ?
8. Quels sont les acteurs à associer au projet et comment ?
9. L'évaluation du projet est-elle prévue dès l'amont ?

Fiches transversales

- Fiche A Développement durable
- Fiche B Méthodologie
- Fiche C Concertation, gouvernance
- Fiche D Evaluation

Fiches projets

- Fiche 1 Projets de territoire
- Fiche 2 Projets touristiques / loisirs
- Fiche 3 Développement économique
- Fiche 4 Urbanisme opérationnel
- Fiche 5 Espaces publics
- Fiche 6 Bâtiments
- Fiche 7 Projets routiers
- Fiche 8 Entretien, exploitation route
- Fiche 9 Assainissement

Direction Départementale de l'Équipement
Jura

2 Enjeux
3 Questions
4 Questions Exemples Contacts

Quitter
Aller
Imprimer

Développement économique

Le développement durable dans les projets de développement économique : quels enjeux ?

ENJEUX SOCIAUX

Cohésion sociale : réponses aux besoins de la population locale : emploi, logement, santé, éducation, loisirs, déplacements ; accessibilité et desserte des équipements publics, commerciaux et des services
Développement des compétences de la main d'œuvre locale : formation, apprentissage, etc.
Solidarité intergénérationnelle : développement des services liés au vieillissement de la population
Mixité sociale et fonctionnelle : proximité commerces/services/emplois
Équilibre entre le centre ville et la périphérie
Attractivité : réponse à une demande du territoire, dynamisme du territoire : création de services et d'équipements, accompagnement des entreprises, etc.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Équilibre entre activités et protection de l'environnement : risques technologiques, industriels, pollutions
Préservation des milieux naturels, des habitats et de la biodiversité
Réduction des pollutions diverses : visuelles (publicité, etc.), sonores, olfactives, rejets dans le milieu naturel (eau, sol, air), prise en compte des déchets
Intégration des ZA dans l'environnement et le tissu urbain : entrées de ville, qualité architecturale (HQE), affectation des espaces non bâtis, gestion des espaces publics, de l'eau, …
Pérennité du cadre de vie des ZA : bâtiments à l'abandon, entretien des espaces verts et des voiries, publicité, réutilisation des friches (traitement des pollutions, renouvellement urbain …)
Limitation de l'utilisation des ressources en énergie fossiles

ENJEUX ECONOMIQUES

Adaptation du territoire aux exigences des activités nouvelles ou en extension : création d'immobilier d'entreprise (plateformes, ateliers-relais, etc.), accessibilité, réseaux divers, NTIC, installation de services de proximité, coût des investissements publics
Augmentation des ressources fiscales (TPU …)
Lien avec les secteurs de l'innovation, la recherche (réseaux, proximité des universités, …)
Création et pérennité d'activités et d'emplois nouveaux, maintien des emplois existants, adaptation de la main d'œuvre locale
Équilibre entre les différents secteurs économiques à l'échelle d'un territoire pertinent, appui sur les savoir-faire locaux
Complémentarité et cohérence d'aménagement entre les zones d'activités

Quitter
Aller
Retour
Imprimer

FICHE N°3

Développement économique

Les questions à se poser face à un projet :

II - Questions amont :

1 - L'opportunité de la réalisation d'un projet de développement économique a-t-elle été vérifiée ?

Cette première étape doit permettre de déterminer l'**opportunité** du projet à travers l'analyse des besoins propres au territoire concerné. Une connaissance précise de ces besoins permettra au projet d'y répondre de façon satisfaisante. Un diagnostic le plus large et le plus ouvert possible doit ainsi être réalisé : prise en compte des multiples échelles et domaines, associations de tous les acteurs concernés, transversalité, tendances d'évolution, prospective, spatialisation…).

Il conviendra également d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes, de trouver un équilibre entre la stratégie affichée et les opportunités *(cf. question 3)* :

A quel(s) objectif(s) doit répondre le projet de développement économique ?

A quoi sert le projet dans la stratégie globale définie (échelle du territoire large) ?

Comment sont gérées les opportunités ?

2 - Le projet de développement économique est-il cohérent avec le projet de territoire (Pays, SCoT, PLU ...) ?

Le projet de développement économique est-il compatible avec les orientations fixées dans le projet de territoire (charte de Pays, SCOT, etc.) ?

A quelle échelle la réflexion sur le projet de développement économique doit-elle porter ?

Est-ce un projet d'intérêt régional, départemental, intercommunal, communal, … ?

Quel est l'objectif à atteindre ?

3 - L'inscription du projet dans le contexte économique du territoire ; quelle contribution du projet au développement du territoire ?

Quelle localisation est à privilégier dans le contexte urbain local et quelle vocation lui donner (commerciale, artisanale, industrielle, mixte …) ?

Il convient de «jouer» la carte de la complémentarité entre les zones d'activités existantes et futures, ainsi qu'au niveau des équipements et services existants ou à créer.

La question de l'accessibilité, de l'équilibre entre le centre ville et la périphérie a -t-elle été prise en compte ?

4 - Quelle est la faisabilité économique, réglementaire ... du projet ?

Quelles sont les contraintes techniques, réglementaires, environnementales… à respecter ?

Quel type d'entreprises est susceptible de s'installer (étude de marché, demandes réelles) ?

Quel sera le calendrier de réalisation réglementaire et technique ?

Quelle souplesse par rapport à la vocation initiale de la zone pour l'adapter au contexte économique (fixer des règles de bases non figées…) ?

5 - Quel est l'outil opérationnel à mettre en place pour répondre au projet de développement économique ?

L'outil réglementaire peut être la ZAC, le lotissement, … en fonction de la vocation de la zone (mixité, taille du parcellaire, financement …)

Critères possibles d'appréciation : caractère réglementaire ou non, complexité de l'outil, …

6 - Plusieurs scénarios ont-ils été envisagés ?

Faut-il privilégier la requalification d'une zone d'activités ou la création d'une nouvelle zone ou l'urbanisation de zones viabilisées ?

Plusieurs scénarios en terme de vocation et localisation ont-ils été étudiés ?

Une adaptabilité ou une évolutivité de la zone a t-elle été prise en compte ?

Quels aménagements faut-il prévoir : tracé définitif de la voirie, découpage en lots, etc. ?

(cf. aussi fiche « Méthodologie »)

7 - Quel type de structure assure le portage du projet de développement économique ?

Différentes possibilités sont offertes (public, privé, collectivités locales, syndicats mixtes, SEM …) : le choix permet-il un portage à long terme ?

Quelle démarche de marketing économique et de publicité faut-il envisager ?

L'accueil, l'accompagnement des entreprises sont-ils assurés ?

Le portage technique est-il prévu : agent de développement économique, bureau d'études ?

8 - Quels sont les acteurs à associer au projet et comment ?

Le porteur du projet doit associer dès la phase amont les élus, les chambres consulaires, notamment la CCI, les services de l'État, les associations, les entreprises si elles sont connues …

(cf. aussi fiche « Concertation »)

Quitter
Aller
Retour
Imprimer

FICHE N°3

Développement économique

Les questions à se poser face à un projet (suite) :

9 - L'évaluation du projet est-elle prévue dès l'amont ?

L'évaluation de l'impact du projet sur l'environnement, l'emploi, … et de l'atteinte des objectifs est-elle prévue dès l'amont ?

Des indicateurs pertinents ont-ils été fixés pour mesurer l'atteinte des objectifs ?

(cf. aussi fiche « Evaluation »).

Exemples d'indicateurs

Combien de contrats de formation et/ou d'apprentissage le projet a-t-il permis de proposer ?

Combien d'emplois ont été pourvus par de jeunes demandeurs d'emplois ?

Combien de desserte de transports en commun a-t-on créé pour faciliter l'accès à la zone ?

Combien de surfaces ont été plantées ou traitées en espaces verts sur la zone ?

II - Questions liées au contenu du projet :

Quel est l'impact du projet de développement économique sur :

Le volet social :

emploi ? Création, maintien sur la zone, la commune … l'impact sur le centre ville, les entreprises locales, les sous-traitants, …

mixité sociale ? Les jeunes, les femmes, …

accès aux services ? Existe-t-il des services ? A t-on prévu d'en créer ? Lesquels ?

déplacements ? Desserte par les transports en commun, modes doux, locations ou accessions à la propriété à proximité des lieux de travail …

Le volet économique :

activités ou commerces du même type ? Impact d'un nouveau projet sur les activités existantes, complémentarité, …

attractivité du centre ville ? Risque de perte d'attractivité par la création de zones commerciales en périphérie, cibler et diversifier l'offre des centres villes…

consommation d'espace ? Réutilisation de bâtiments suite à une délocalisation, « gel » de l'espace, etc.

Le volet environnemental :

déplacements ? Accroissement des déplacements domicile /travail, nuisances, sécurité, pollutions, modes doux, stationnements, transports en commun, etc.

consommation énergétique ? Charte d'éclairage, ampoules basse consommation, limitation horaires, cohérence visuelle domaines publics et privés, pollution lumineuse, panneaux photovoltaïques, etc.

espaces naturels ? réduction des espaces, artificialisation, mesures compensatoires …

paysage ? Intégration paysagère, maintien des arbres à hautes tiges sains existants, prise en compte dans les projets futurs, réduction des nuisances visuelles, traitement des transitions entre espaces agricoles et ZA, etc.

entrées de ville ? Amélioration de l'image des entrées de ville : éviter le saupoudrage anarchique des bâtiments « boîtes à chaussures », traitement paysager, etc.

qualité environnementale ? Ambiance, maintien ou création de plantations, entretien des espaces verts, démarche HQE, charte qualité…

modes d'urbanisation ? Continuité ou rupture par rapport à l'existant, dans le prolongement du réseau viaire, etc.

gestion des eaux pluviales ? Cf. fiche assainissement

gestion des risques et pollutions, nuisances potentielles ? prévoir les impacts possibles pour les minimiser

Quelques exemples intéressants :

Charte de qualité des bâtiments commerciaux - CAUE du Jura

Usine Girod à Bellefontaine (choix de l'extension sur place, intégration dans l'environnement …)

Z.A d'Equevilllon – portage par la communauté de communes Ain-Angillon (réemploi des matériaux d'extraction sur place, intégration paysagère, pôle agroalimentaire sur la partie Est…)

Z.A de Chantrans au sud de Lons-le Saunier (mixité, diversité de l'offre commerciale, intégration paysagère, localisation …)

4 Questions Exemples Contacts

Quitter

Accueil

Retour

Imprimer

ecoparc
La gestion durable de parcs d'activités

Site Ecoparc (portail d'informations sur la gestion durable de parcs d'activités)
www.ecoparc.com

Bretagne QUALIPARC
www.bretagne.cci.fr

Pour en savoir plus sur le guide, demander des précisions, des conseils, des informations... :

DDE du Jura - Service Aménagement / Mission Aménagement et Développement Durable

35, rue de Crissey / BP 9 - 39 107 DOLE CEDEX - Tél : 03 84 79 86 50 - Fax : 03 84 79 86 69

Mél : madd.sa.dde.jura@equipement.gouv.fr- http://www.jura.equipement.gouv.fr

Crédit photos : CAUE du Jura 39 - Conception graphique : PAOH , Dole - Juin 2006
Reproduction autorisée avec mention de la source

De quoi parle-t-on ?

Cette fiche concerne les opérations entrant dans le champ de l'urbanisme opérationnel, notamment les lotissements.

Urbanisme opérationnel

« L'amélioration du cadre de vie alliée à une meilleure maîtrise des impacts de l'habitat sur la santé des individus n'est plus seulement une volonté écologique, c'est une exigence sociale ».

Les enjeux

Enjeux sociaux :
Impacts sur la vie sociale de la commune, mixité sociale et urbaine, participation du public et des acteurs locaux, confort, santé et qualité de vie

Enjeux environnementaux :
Gestion des eaux pluviales, maintien de la biodiversité. Évitons le mitage qui dénature le paysage. Pensons plutôt densification, optimisation du plan de composition

Enjeux économiques :
Impacts sur l'économie locale et les finances communales, approche en terme de coût global, constructions économes et durables

Fiches transversales

- Fiche A Développement durable
- Fiche B Méthodologie
- Fiche C Concertation, gouvernance
- Fiche D Evaluation

Fiches projets

- Fiche 1 Projets de territoire
- Fiche 2 Projets touristiques / loisirs
- Fiche 3 Développement économique
- Fiche 4 Urbanisme opérationnel
- Fiche 5 Espaces publics
- Fiche 6 Bâtiments
- Fiche 7 Projets routiers
- Fiche 8 Entretien, exploitation route
- Fiche 9 Assainissement

Quelles questions se poser face à un projet ?

1. Comment le projet s'inscrit-il dans le territoire ?
2. De quelle façon associer les acteurs locaux à l'élaboration du projet ?
3. Une analyse de la situation existante a-t-elle été réalisée ?
4. Quels sont les objectifs du projet ?
5. Plusieurs solutions ont-elles été envisagées ?
6. La possibilité d'une extension future a-t-elle été prise en compte ?
7. L'évaluation du projet est-elle prévue dès l'amont ?
8. Les choix techniques prennent-ils en compte la préservation de l'environnement et du patrimoine ?
9. Comment sont gérés les déplacements dans le projet ?
10. les différents espaces (réseau viaire, parcs,...) et les logements sont-ils accessibles aux personnes à mobilité réduite ?
11. Le coût du projet est-il en adéquation avec les capacités financières du maître d'ouvrage ?
12. Le parcellaire et le plan de composition permettent-ils la mixité, l'évolutivité, la prise en compte du développement durable ?
13. Quels éléments faut-il traiter et quel niveau de précision faut-il dans le règlement pour prendre en compte le développement durable ?
14. Comment sont pris en compte la voirie et les accès ?

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale de l'Équipement
Jura

2 Enjeux
3 Questions
4 Questions Exemples Contacts

Quitter
Aller
Imprimer

FICHE N°4

Urbanisme opérationnel

Le développement durable dans l'urbanisme opérationnel : quels enjeux ?

ENJEUX SOCIAUX

Impacts d'un projet de lotissement sur la vie sociale de la commune (du quartier) : le type d'aménagement induit des usages, des pratiques, des comportements. Le projet est susceptible de modifier certains besoins (école, services, …)
Mixité sociale et urbaine
Prise en compte des différents usagers de la route et lien avec le maillage existant
Prise en compte des liaisons entre le projet de lotissement et les services, les commerces, l'école… la ville ou le village
Accessibilité pour tous et en toute sécurité des espaces publics
Concertation large et en continu
Appropriation d'une partie des espaces publics par les particuliers
Confort, santé et qualité de vie des futurs occupants

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Prise en compte du patrimoine urbain et paysager de la commune
Collecte sélective des déchets et valorisation
Développement urbain maîtrisé, protection des espaces naturels et des paysages
Optimisation du plan masse au niveau environnemental (plantations à maintenir, à créer, essences locales …)
Impact environnemental des matériaux (provenance, fabrication et mise en œuvre)
Limitation de l'imperméabilisation des sols
Impact du projet en termes de consommation énergétique,
Impact sur l'eau, l'air, la faune, la flore et au niveau bruit

ENJEUX ECONOMIQUES

Impact du projet sur l'économie locale, sur les finances communales
Construction économe et durable
Approche en terme de coût global : investissements permettant des économies sur :
les consommations d'énergie,
la gestion de l'eau
et la collecte sélective des déchets…

FICHE N°4

Urbanisme opérationnel

Les questions à se poser face à un projet :

I - Questions de méthode d'élaboration du projet :

1 - Comment le projet s'inscrit-il dans le territoire ?

L'aménagement d'un lotissement doit être pensé en articulation avec le fonctionnement du territoire à une échelle large pour avoir une vision globale de l'évolution du territoire :
Réflexion à l'échelle du quartier, de la commune, de la communauté de communes, du SCoT
Intégration du projet dans le contexte communal : lien entre le futur lotissement et le reste du village ou d'autres projets de la commune en cours ou à venir
Insertion de prescriptions particulières dans le règlement du lotissement s'appuyant sur l'environnement existant. Des règles simples et précises devront être élaborées.

2 – De quelle façon associer les acteurs locaux à l'élaboration du projet ?

Les acteurs locaux doivent être associés à l'élaboration du projet dès les premières réflexions et durant tout le processus : associations, commerçants, riverains, services publics, etc. Cette concertation doit être continue et interactive (elle doit permettre une réelle expression de chacun).
(cf. aussi fiche « Concertation et gouvernance»)

3 – Une analyse de la situation existante a-t-elle été réalisée ?

Cette première étape, très importante doit permettre de déterminer l'opportunité du projet à travers l'analyse des besoins propres au territoire concerné. Une analyse fine et détaillée est nécessaire pour définir clairement les besoins et attentes du maître d'ouvrage et des futurs résidents. Le diagnostic doit ainsi être le plus large et le plus ouvert possible.

4- Quels sont les objectifs du projet ?

Après la phase de diagnostic, qui a permis de faire émerger les enjeux auxquels devait répondre le projet, il est indispensable que ses objectifs soient déterminés, énoncés de façon claire et arrêtés en accord avec tous les partenaires.

5 - Plusieurs solutions ont-elles été envisagées ?

Lors de la conception du projet, plusieurs solutions en accord avec l'objectif fixé doivent être envisagées. La phase « esquisse » paraît la plus indiquée pour réaliser ce travail de scenarii.
Le maître d'ouvrage exercera ainsi son rôle de décision grâce à un choix comparé des différentes possibilités. La solution retenue répondra le mieux possible aux attentes fixées, dans un budget compatible avec les finances du maître d'ouvrage.

6 – La possibilité d'une extension future a-t-elle été prise en compte ?

Lors de la conception, il est important d'envisager la vie du projet à plus long terme, afin d'intégrer dans les solutions les évolutions possibles.

7 – L'évaluation du projet est-elle prévue dès l'amont ?

Il s'agit de déterminer, à partir de la situation de départ, les effets du projet sur le territoire, tant du point de vue physique qu'au niveau du fonctionnement social.
Il est intéressant de prévoir un retour sur le projet après quelques mois d'utilisation, afin de vérifier que les objectifs poursuivis sont bien atteints.
Les indicateurs qui seront évalués doivent être fixés en fonction des objectifs à atteindre, et mesurés au niveau du diagnostic initial.

Exemples d'INDICATEURS :
Lots : surfaces moyennes et diversité de ces surfaces (présence de lots de tailles variées) ; proportion de lots en accession et en locatifs
Présence de techniques alternatives de récupérations des eaux pluviales (noues, bassins,…)
Surface d'espaces verts collectifs
Réalisation de cheminements doux (piétons, cycles)

II - Questions liées aux solutions techniques mises en œuvre dans le projet :

8 – Les choix techniques prennent-ils en compte la préservation de l'environnement et du patrimoine ?

Utilisation de matériaux durables (provenance, fabrication, mise en œuvre).
Gestion des eaux pluviales : limiter l'imperméabilisation des sols et « freiner » l'apport d'eau pluviale issue des toitures)
Choix de matériaux garantissant une bonne intégration paysagère et une homogénéïté de traitement
Préservation de la biodiversité des espaces concernés lors des plantations, des travaux hydrauliques
Réduction de la consommation énergétique grâce à l'usage de matériel performant et utilisation des énergies renouvelables
Construction ou réhabilitation de bâtiments : choix d'une mise en œuvre d'une démarche Haute Qualité Environnementale.

9 – Comment sont gérés les déplacements dans le projet ?

La question des déplacements est capitale dans le projet d'aménagement d'un lotissement, et peut s'envisager sous différents angles :
La cohabitation et la sécurité des différents modes de déplacements
Les modes de déplacements doux sont à favoriser, dans un objectif à la fois environnemental et de solidarité sociale.

FICHE N°4

Urbanisme opérationnel

Les questions à se poser face à un projet (suite)

10 – les différents espaces (réseau viaire, parcs,...) et les logements sont-ils accessibles aux personnes à mobilité réduite ?

Les aménagements réalisés doivent obligatoirement prendre en compte la question de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (respect de normes précises).

11 – Le coût du projet est-il en adéquation avec les capacités financières du maître d'ouvrage ?

Le concepteur du projet doit prendre en compte dès l'amont les capacités financières du maître d'ouvrage, afin de proposer la solution optimale en termes de rapport qualité/prix, toujours en gardant pour critère d'évaluation la réponse aux objectifs fixés et l'adaptation du projet au contexte communal.
Il est en outre important de garder à l'esprit qu'un projet a un coût d'investissement dans un premier temps, mais aussi un coût d'entretien et de fonctionnement à long terme.

12 – Le parcellaire et le plan de composition permettent-ils la mixité, l'évolutivité, la prise en compte du développement durable ?

Différentes tailles de parcelles sont-elles proposées pour accueillir une population multiple ?
Est-il prévu des logements sociaux, locatifs et en accession à la propriété?
Le plan de composition :
- prend-t-il en compte la topographie des lieux, le climat, le caractère architectural et urbain local, le verdissement des lieux … ?
- propose-t-il une forme urbaine compacte, afin d'améliorer la gestion de l'espace ?
- impose-t-il une implantation des constructions en retrait, dans l'alignement, par rapport aux espaces publics, aux voies, qui prend en compte la configuration du bâti existant ?

La mitoyenneté est-elle possible, imposée ?
Est-il prévu des espaces publics de qualité en dehors de la voirie et du stationnement?
Les éléments climatiques sont-ils pris en compte dans l'orientation des maisons lors de l'élaboration du plan masse ?

13 – Quels éléments faut-il traiter et quel niveau de précision faut-il dans le règlement pour prendre en compte le développement durable ?

Privilégier des règlements simples et précis qui mettent davantage l'accent sur la conception urbanistique que sur l'architecture du bâtiment.
Réglementer l'implantation par rapport aux limites parcellaires, aux maisons voisines, aux voies.
Prévoir une volumétrie des bâtiments qui s'inscrit dans les gabarits locaux et des matériaux adaptés.

14 – Comment sont pris en compte la voirie et les accès ?

La sécurité routière est-elle assurée à l'intérieur et à l'extérieur du lotissement ?
La chaussée est-elle adaptée à la vitesse qu'on souhaite tolérer dans le lotissement ?
La capacité des voies d'accès est-elle suffisante pour admettre le nouveau trafic généré par la création du lotissement ?
Est-il prévu des liaisons piétonnes et deux-roues sûres et de qualité entre le lotissement et les équipements publics et commerciaux ?
Des protections sont-elles prévues pour les nuisances sonores générées par le trafic ?

Quelques exemples locaux intéressants :

Domblans : étude pré-opérationnelle sur l'aménagement d'une zone NA (lotissement « Les Bauches ») réalisée par le bureau d'études « l'Atelier du Triangle »

le PNR du Haut-Jura et ses partenaires ont initiés en 2003 une action en faveur des communes qui souhaitent réaliser des lotissements en intégrant une réflexion d'urbanisme (éléments de méthode, qualité environnementale). Le comité de pilotage comprend des CAUE (Ain, Doubs, Jura), la DDE du Jura (SUHE/ADS, subdivision de St Claude, architecte-conseil, paysagiste conseil) l'ADEME et l'AJENA.

Références :

Mieux lotir - Des acteurs de la filière lotissement en Alsace présentent leurs propositions aux maires (CAUE du Bas-Rhin – mai 2002).

AJENA (Association Énergie et environnement en Franche-Comté) – Contact n° 66 (janvier-février-mars 2006) : numéro spécial « à propos des lotissements ».

Mémoire de Anthony Demailly : « la prise en compte de la loi sur l'eau dans la conception des lotissements » qui inventorie et propose une analyse critique sur les systèmes d'assainissement. http://www.esgt.cnam.fr

4 Questions Exemples Contacts

Quitter

Accueil

Retour

Imprimer

http://www.ajena.org

http://www.parc-haut-jura.fr

http://www.snal.fr

Pour en savoir plus sur le guide, demander des précisions, des conseils, des informations... :

DDE du Jura—Service Aménagement / Mission Aménagement et Développement Durable
35, rue de Crissey / BP 9—39 107 DOLE CEDEX - Tél : 03 84 79 86 50 - Fax : 03 84 79 86 69
Mél : madd.sa.dde.jura@equipement.gouv.fr—http://www.jura.equipement.gouv.fr

Crédit photos : CAUE 67, CAUE 76 - Conception graphique PAOH - Dole - Juin 2006

Reproduction autorisée avec mention de la source

Aménagements d'espaces publics

« Place de tous les jeux, de toutes les expressions, et de toutes les rencontres ; lieu de flânerie, de rêverie et de méditation ; voici le grand théâtre de la vie, voici l'espace public ».

De quoi parle-t-on ?

Cette fiche concerne les aménagements d'espaces publics en milieu urbain, de type places, rues, traversées de villages, abords de monuments.

Les enjeux

Enjeux sociaux :

Tout projet doit améliorer le mode et le cadre de vie des habitants. Contribue-t-il à l'attractivité du quartier et/ou de la commune et au développement des liens humains ?

Enjeux environnementaux :

Tout projet est susceptible d'influer sur le patrimoine urbain, paysager et environnemental local. Ses ressources naturelles, son capital patrimonial sont-ils préservés et mis en valeur ?

Enjeux économiques :

Tout projet doit renforcer l'image et l'attractivité de la commune. Est-il évolutif et complémentaire à d'autres projets locaux et contribue-t-il à une dynamisation de l'économie locale ?

Fiches transversales

- Fiche A Développement durable
- Fiche B Méthodologie
- Fiche C Concertation, gouvernance
- Fiche D Evaluation

Fiches projets

- Fiche 1 Projets de territoire
- Fiche 2 Projets touristiques / loisirs
- Fiche 3 Développement économique
- Fiche 4 Urbanisme opérationnel
- Fiche 5 Espaces publics
- Fiche 6 Bâtiments
- Fiche 7 Projets routiers
- Fiche 8 Entretien, exploitation route
- Fiche 9 Assainissement

Quelles questions se poser face à un projet ?

1. Comment le projet s'inscrit-il dans un contexte plus vaste ?
2. Un diagnostic complet a-t-il été réalisé avant la conception du projet ?
3. Quels sont les objectifs du projet ?
4. Comment associer la population à l'élaboration du projet ?
5. Plusieurs scénarios ont-ils été envisagés ?
6. Le projet est-il réversible et/ou évolutif ?
7. L'évaluation du projet est-elle prévue dès l'amont ?
8. Comment sont gérés les déplacements dans le projet ?
9. L'espace public est-il accessible aux personnes à mobilité réduite ?
10. Les choix techniques prennent-ils en compte la préservation de l'environnement et du patrimoine ?
11. Le coût du projet est-il en adéquation avec les capacités financières du maître d'ouvrage ?
12. Comment sont envisagés les coûts d'entretien et de maintenance ?

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale de l'Équipement
Jura

2 Enjeux
3 Questions
4 Questions Exemples Contacts
Quitter
Aller
Imprimer

Aménagements d'espaces publics

Le développement durable dans les aménagements d'espaces publics : quels enjeux ?

ENJEUX SOCIAUX

Impacts du projet sur la vie sociale du quartier et/ou de la commune : ambiances urbaines, centralité, attractivité d'un quartier, d'un lieu, usages possibles
Cohabitation entre les divers usages et usagers, partage de l'espace et gestion des éventuels conflits d'usage
Articulation des différents modes de déplacements (piétons, cyclistes, voitures, Poids lourds, transports collectifs…)
Accessibilité pour tous et en toute sécurité des espaces publics (Personnes à Mobilité Réduite, enfants, familles…)
Impact en matière de paysage et de mise en valeur du patrimoine : prise en compte de la dimension identitaire des lieux, de la valeur historique et/ou « affective » des lieux.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Insertion paysagère du projet, **adaptation de l'aménagement au caractère des lieux :** mise en valeur du patrimoine urbain et paysager, perception de l'espace, rapport entre les surfaces horizontales (sols) et verticales (façades)
Impact environnemental des matériaux : provenance, nature et mise en œuvre des matériaux
Consommation énergétique : éclairage public, déplacements générés
Eau : assainissement et gestion des eaux pluviales : imperméabilisation des sols, traitement des eaux avant rejet dans le milieu naturel, utilisation de l'eau comme élément paysager, maintien de la biodiversité
Air : pollution atmosphérique, prise en compte du régime des vents (influence sur le choix des matériaux)
Bruit : bruit existant à prendre en compte dans le projet ou généré par le projet
Faune et flore, maintien de la biodiversité : utilisation d'essences locales adaptées au milieu, maintien et/ou rétablissement d'habitats adaptés à la faune (corridors biologiques, parcours continus, haies).

ENJEUX ECONOMIQUES

Impact du projet sur l'économie locale : amélioration de l'attractivité de la commune (image, identité), maintien ou développement de l'activité commerciale, effet d'entraînement pour les projets privés
Impact du projet sur les finances communales : coûts d'investissement, d'entretien et de maintenance, consommation d'énergie, durabilité de l'aménagement
Articulation du projet avec des travaux connexes
Intégration des évolutions possibles et/ou des travaux futurs, pour en minimiser les coûts.

FICHE N°5

Aménagements d'espaces publics

Les questions à se poser face à un projet :

I - Questions de méthode d'élaboration du projet :

1 - Comment le projet s'inscrit-il dans un contexte plus vaste ?

L'aménagement d'un espace public doit être pensé en articulation avec le fonctionnement du territoire à une échelle large : quel lien et quelle cohérence entre l'espace aménagé et le reste du village, ou d'autres projets de la commune en cours ou à venir ? Mais également à l'échelle supra-communale : à quels enjeux intercommunaux peut répondre le projet ?

2 - Un diagnostic complet a-t-il été réalisé avant la conception du projet ?

Cette première étape doit permettre de déterminer l'opportunité du projet à travers l'analyse et la définition claire des besoins propres au territoire concerné. Le diagnostic doit être le plus large et le plus ouvert possible (prise en compte de multiples échelles et domaines, association de tous les acteurs concernés) : le positionnement de la commune au sein de son territoire, les projets en cours, l'entité géographique et paysagère, le fonctionnement urbain et les déplacements, le patrimoine, les contraintes techniques et réglementaires à respecter, etc.

3 - Quels sont les objectifs du projet ?

Dès l'amont du projet, dans sa réalisation et jusqu'à son évaluation, des objectifs clairs simplifient la prise de décision. Ces objectifs doivent être mesurables en vue d'une évaluation du projet après réalisation, énoncés de façon claire et arrêtés en accord avec tous les partenaires à partir des enjeux identifiés au préalable. Ils seront formulés de façon explicite dans le programme de l'opération, et devront ensuite se retrouver aisément dans le projet lui-même.

4 – Comment associer la population à l'élaboration du projet ?

Les acteurs locaux doivent être associés à l'élaboration du projet mais l'ensemble de la population doit aussi être en mesure de s'exprimer sur le sujet. Cette concertation doit être continue et interactive (elle doit permettre une réelle expression de chacun). Cette démarche favorise l'adhésion au projet et permet d'anticiper les éventuels conflits.

(cf. aussi fiche « Concertation »)

5 - Plusieurs scénarios ont-ils été envisagés ?

Lors de la conception du projet, plusieurs propositions en accord avec l'objectif fixé doivent être suggérées dès la phase « esquisse ». Le maître d'ouvrage exercera pleinement son rôle de décision grâce à un choix comparé. La solution retenue répondra le mieux possible aux attentes fixées, dans un budget compatible avec les finances du maître d'ouvrage. L'une des possibilités consistant à « ne rien faire » ou à gérer l'existant doit également être considérée comme une alternative à part entière.

6 – Le projet est-il réversible et/ou évolutif ?

Lors de la conception, il est important d'envisager la vie du projet à terme, afin d'intégrer dans les solutions les évolutions possibles : changements d'usage éventuels, ajustement à des difficultés imprévues, modifications dues à des travaux. Il est également possible de prévoir des solutions provisoires et évolutives, qui permettent de tester plusieurs hypothèses afin de choisir celle répondant le mieux aux objectifs visés.

7 – L'évaluation du projet est-elle prévue dès l'amont ?

La méthode d'évaluation devra être définie dès l'amont, afin d'adapter son niveau de complexité au contexte. Il s'agit de déterminer, à partir de la situation de départ, les effets de l'aménagement sur l'espace public, tant du point de vue paysager qu'en terme de fonctionnement social. Les indicateurs évalués doivent être fixés en fonction des objectifs à atteindre et mesurés lors du diagnostic initial. Si les objectifs ne sont pas atteints, la mise en œuvre de mesures de réajustement est recommandée.

(cf. aussi fiche « Evaluation »)

Exemples d'indicateurs avant/après travaux :

Nombre de cheminements dédiés aux déplacements doux et nombre de quartiers reliés par ces modes de déplacements ?

Nombre de surfaces (en m2) aménagées ou réaménagées à l'aide de matériaux supprimant l'imperméabilisation des sols ?

Evolution de la consommation d'énergie constatée grâce à l'installation de matériel d'éclairage performant en termes d'économie d'énergies ?

Montant des dépenses et temps passé sur l'entretien des espaces publics plantés d'essences locales ?

Quitter
Aller
Retour
Imprimer

FICHE N°5

Aménagements d'espaces publics

Les questions à se poser face à un projet (suite) :

II - Questions liées aux solutions techniques mises en œuvre dans le projet :

8 – Comment sont gérés les déplacements dans le projet ?

La question des déplacements est capitale et doit toujours être considérée sous son aspect sécuritaire. Les modes de déplacements doux (piétons, cyclistes, rollers) sont à favoriser dans un objectif à la fois environnemental et de solidarité sociale. Par ailleurs, la cohabitation des différents modes de déplacements et la gestion du stationnement consistent-elles en un partage, ou en une affectation claire des espaces ?

9 – L'espace public est-il accessible aux personnes à mobilité réduite ?

Des normes précises doivent être respectées et intégrées le plus en amont possible dans la conception du projet : caractéristiques des cheminements (pente, largeur, ressauts, dévers, revêtements de sols…), mais également parcours sécurisés, courts et rationnels, et stationnement réservé.

10 – Les choix techniques prennent-ils en compte la préservation de l'environnement et du patrimoine ?

Utilisation de matériaux durables et/ou renouvelables : coûts d'entretien et de fonctionnement, adaptation aux conditions d'utilisation, usage du bois

Impact environnemental des matériaux : provenance, mise en œuvre

Gestion des eaux pluviales : traitement au niveau de la parcelle, gestion intégrée des eaux pluviales

Choix de matériaux : intégration paysagère, mise en valeur du patrimoine, homogénéité de traitement (charte paysagère)

Préservation de la biodiversité lors des plantations, des travaux hydrauliques : utilisation d'essences végétales locales et maîtrise des espèces invasives, maintien des espaces propices au développement de la faune

Réduction de la consommation énergétique : usage de matériel performant, utilisation d'énergies renouvelables

Construction ou réhabilitation de bâtiments : démarche Haute Qualité Environnementale.

(cf. aussi fiche « Bâtiments » et « Assainissement »)

11 – Le coût du projet est-il en adéquation avec les capacités financières du maître d'ouvrage ?

La réponse aux objectifs fixés et l'adaptation du projet au contexte communal (rural ou urbain) doit faire l'objet d'une analyse au regard des capacités financières du maître d'ouvrage dès l'amont du projet. Le parti d'aménagement retenu sera optimal en termes de rapport qualité/prix. Cette adaptation aux moyens du maître d'ouvrage concerne aussi bien l'investissement initial que la gestion à long terme.

12 – Comment sont envisagés les coûts d'entretien et de maintenance ?

Les coûts d'entretien et de fonctionnement à long terme doivent être évalués dès la phase de conception. Certaines solutions supposent en effet un investissement plus élevé au départ, mais sont rapidement amorties grâce aux économies réalisées sur le long terme.

Quelques exemples intéressants :

Poligny : objectif = valorisation du bâti (> route), mise en valeur église
Aspects intéressants : bandes tactiles pour aveugles, évolutivité (bornes amovibles, plan circulation, stationnement)
Champagnole : démarche globale, concertation, utilisation du végétal, valorisation des commerces, prise en compte des modes de déplacement doux
Tavaux : réflexion intercommunale, intégration du projet dans l'agglomération (ZA Champins, réseau voirie, réseau cyclable)
Fraisans : démarche HQE, biodiversité, énergies renouvelables, projet global, renouvellement urbain, requalification de friche, mixité fonctionnelle
Fiches Etrappe, L'Isle-sur-le-Doubs (concertation), Chaussin (concertation, déplacements doux), fiche modes doux, fiche éclairage public

4 Questions Exemples Contacts
Quitter
Accueil
Retour
Imprimer

Pour en savoir plus sur le guide, demander des précisions, des conseils, des informations... :
DDE du Jura - Service Aménagement / Mission Aménagement et Développement Durable
35, rue de Crissey / BP 9- 39 107 DOLE CEDEX - Tél : 03 84 79 86 50 - Fax : 03 84 79 86 69
Mél : madd.sa.dde.jura@equipement.gouv.fr- http://www.jura.equipement.gouv.fr

Certu www.certu.fr

Crédit photos : CAUE 39 - CAUE 67 - Conception graphique : PAOH , Dole- Juin 2006
Reproduction autorisée avec mention de la source

Bâtiments

Le bâti d'aujourd'hui c'est notre patrimoine de demain. Construire autrement c'est offrir à chacun un lieu de vie où il se sentira bien, dont il sera fier, et qu'il respectera.

De quoi parle-t-on ?

Cette fiche concerne la construction de bâtiments, qui peuvent être soit des équipements publics, soit des logements.

Les enjeux

Enjeux sociaux :
Un bâtiment, quelle que soit sa nature, est destiné à recevoir des utilisateurs (usagers ou habitants). Le projet envisagé apporte-t-il les conditions optimales pour l'accueil de tous les individus (personnes âgées, handicapées, jeunes enfants, etc.)?

Enjeux environnementaux :
La construction d'un bâtiment est susceptible d'influer sur son territoire d'implantation. Toutes les dispositions ont-elles été prises pour limiter son impact sur l'environnement immédiat ?

Enjeux économiques :
La réalisation d'un bâtiment, quelle que soit sa nature, est susceptible d'influer sur les finances locales. La rentabilité financière de l'opération a-t-elle été étudiée en prenant en compte son coût global de revient (investissement et entretien/maintenance) ?

Quelles questions se poser face à un projet ?

1. Comment la construction s'inscrit-elle dans son contexte territorial ?
2. Un diagnostic préalable a-t-il été réalisé avant la conception du projet ?
3. Quels sont les besoins auxquels doit répondre le bâtiment ?
4. Quelles compétences doivent être réunies pour concevoir le projet ?
5. Plusieurs solutions alternatives ont-elles été étudiées pour répondre à ces besoins ?
6. Comment sont associés les acteurs concernés par le projet et la population dans son ensemble ?
7. A-t-on prévu d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs fixés ?
8. Comment sont gérés les impacts environnementaux du projet ?
9. Par quels moyens de transport le bâtiment est-il accessible ?
10. Le bâtiment est-il accessible aux personnes à mobilité réduite ?
11. Comment sont prises en compte les questions liées à la santé des usagers ?
12. Les choix techniques sont-ils les plus pertinents par rapport à l'usage prévu ?
13. La conception du bâtiment permet-elle l'évolutivité ?
14. Comment sont intégrés les coûts d'entretien et de maintenance du bâtiment ?

Fiches transversales

- Fiche A Développement durable
- Fiche B Méthodologie
- Fiche C Concertation, gouvernance
- Fiche D Evaluation

Fiches projets

- Fiche 1 Projets de territoire
- Fiche 2 Projets touristiques / loisirs
- Fiche 3 Développement économique
- Fiche 4 Urbanisme opérationnel
- Fiche 5 Espaces publics
- Fiche 6 Bâtiments
- Fiche 7 Projets routiers
- Fiche 8 Entretien, exploitation route
- Fiche 9 Assainissement

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale de l'Équipement
Jura

2 Enjeux
3 Questions
4 Questions Exemples Contacts

Quitter
Aller
Imprimer

Bâtiments

Le développement durable dans les projets de bâtiments : quels enjeux ?

ENJEUX SOCIAUX

Intégration du projet dans le territoire, à toutes les échelles : agglomération, ville, village, quartier (réponse aux besoins de la population locale, vie sociale, nuisances)
Cadre de vie des habitants et des riverains
Conditions de logement des habitants (confort, santé...)
Accessibilité physique : desserte par les transports en commun, accessibilité personnes à mobilité réduite
Accessibilité financière (exclusion de certaines tranches de la population) : loyer et charges, ou prix d'accès aux équipements
Conditions de travail sur le chantier pendant la construction

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Impact paysager (positif ou négatif), insertion du bâtiment dans le paysage environnant
Incidence de l'implantation en matière de déplacements (quels déplacements générés, par quels modes : voiture, marche à pied, vélo, Transports en commun...)
Impact environnemental des matériaux utilisés : durabilité, matériaux renouvelables, mode de production, mise en œuvre, niveau de pollution...
Consommation d'eau, d'énergie pour le fonctionnement du bâtiment
Gestion des déchets d'activité
Gestion du chantier (déchets, bruit, pollutions, nuisances pour les riverains...)

ENJEUX ECONOMIQUES

Impact du projet sur l'économie locale (entreprises de BTP, apport de population, activité commerciale...)
Valorisation et attractivité des lieux (économie touristique et/ou résidentielle)
Rapport entre le coût du bâtiment et le coût d'accès à l'équipement et/ou au logement
Impact du projet sur les finances du maître d'ouvrage, à court et long terme : coûts d'investissement et coûts d'entretien et de maintenance
Consommation d'eau et d'énergie

Bâtiments

Les questions à se poser face à un projet :

I - Questions de méthode dans l'élaboration du projet :

1 – Comment la construction s'inscrit-elle dans son contexte territorial ?

Un projet de bâtiment doit être pensé non pas comme un objet isolé, mais comme un élément en lien avec le territoire plus vaste dans lequel il s'inscrit. L'environnement du projet doit être pris en compte, dans toutes ses dimensions : environnement « physique » (paysage naturel ou urbain, milieux naturels), social (contexte social de la commune, du quartier, et place du projet par rapport à ce contexte), politiques territoriales (charte de Pays, SCoT, PLU…), projets connexes (communaux ou intercommunaux).

2 – Un diagnostic préalable a-t-il été réalisé avant la conception du projet ?

Cette première étape de la réflexion doit permettre de déterminer l'**opportunité** du projet à travers l'analyse des besoins propres au territoire concerné et des contraintes à prendre en compte. Une définition claire de ces besoins et contraintes permettra au projet d'y répondre de façon satisfaisante. Le diagnostic doit ainsi être **le plus large et le plus ouvert possible** (prise en compte de multiples échelles et domaines, association de tous les acteurs concernés).

3 – Quels sont les besoins auxquels doit répondre le bâtiment ?

A l'issue du diagnostic, le maître d'ouvrage doit être en mesure d'identifier les enjeux et objectifs du projet. Il s'agira de répondre aux questions suivantes : Pourquoi construit-on le bâtiment? Pour quels besoins ? Pour quels usages? Pour quelle population, etc. ?
Le recours à des personnes-ressources et la comparaison avec des projets similaires peuvent être utiles pour affiner la définition des besoins, notamment dans le cas des équipements publics.

4 – Quelles compétences doivent être réunies pour concevoir le projet ?

En fonction des objectifs du maître d'ouvrage et des exigences qu'il souhaite voir prises en compte dans la conception du bâtiment, il est important d'identifier de façon claire les compétences à réunir. Au-delà de l'architecture, il peut en effet s'avérer utile de constituer dès l'amont des équipes pluridisciplinaires, rassemblant des compétences en paysage, urbanisme, Haute Qualité Environnementale, économie, sociologie...

5 – Plusieurs solutions alternatives ont-elles été étudiées pour répondre à ces besoins ?

La réponse à une question, même précise, est rarement unique. Il est donc important d'envisager plusieurs scénarios, que l'on comparera au regard des objectifs fixés. Cette méthode peut être utilisée tout au long du processus de projet :
En amont, lors des études d'opportunité et de faisabilité : comparer les avantages et inconvénients de plusieurs localisations, envisager les hypothèses réhabilitation, démolition - reconstruction ou construction neuve…
Lors de la conception du bâtiment lui-même : Etude de faisabilité comparative de diverses solutions techniques.

6 – Comment sont associés les acteurs concernés par le projet et la population dans son ensemble ?

Les acteurs locaux et les partenaires institutionnels doivent être associés à l'élaboration du projet : associations, commerçants, riverains, services publics, collectivités locales, organismes HLM, gestionnaires de services publics, population locale, etc. Cette concertation doit être **continue** et **interactive**. Cette démarche favorise l'adhésion de chacun au projet et permet d'anticiper les éventuels conflits.
(cf. aussi fiche « Concertation »)

7 – A-t-on prévu d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs fixés ?

La démarche d'évaluation, qui permet de mesurer le niveau de respect des objectifs fixés, doit être envisagée dès l'amont. Il est en effet nécessaire de déterminer les indicateurs à renseigner et leur « état zéro », ainsi que les modalités de suivi. La présence de ces indicateurs dans le programme permet également la transparence vis-à-vis de l'équipe de maîtrise d'œuvre (qui a connaissance du niveau d'exigence et des paramètres à respecter).

Exemples d'indicateurs

Distance entre l'implantation du bâtiment et les services et commerces les plus proches permettant l'accessibilité par les modes doux (piétons, cycles)

Coût des charges énergétiques pour les occupants par rapport à un bâtiment classique

Pour un bâtiment HQE, niveau de performance atteint pour chaque cible de construction retenue : base (B), performant (P), très performant (TP)

3 Questions
Quitter
Aller
Retour
Imprimer

Bâtiments

Les questions à se poser face à un projet :

II - Questions liées aux choix techniques mis en œuvre dans le projet :

8 – Comment sont gérés les impacts environnementaux du projet ?

La construction d'un bâtiment génère de nombreux impacts environnementaux, qui doivent être gérés de façon à limiter les impacts négatifs. Les domaines suivants seront notamment à prendre en compte : paysage, eau, énergie, matériaux, déchets, pollution des sols, déchets de chantier, etc.

9 – Par quels moyens de transport le bâtiment est-il accessible ?

La gestion des modes de déplacements représente un enjeu important, à la fois environnemental et social. Il est donc important d'envisager dès l'amont les questions de déplacements liés au bâtiment : Quels déplacements seront générés ? Pour quel type de population ? Par quels moyens de transport ? On cherchera à favoriser au maximum les modes de déplacements alternatifs à l'automobile.

10 –Le bâtiment est-il accessible aux personnes à mobilité réduite ?

Les bâtiments et leurs abords doivent obligatoirement prendre en compte la question de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, ce qui impose le respect de normes précises, portant notamment sur les cheminements, les parcours, et le stationnement.

11 – Comment sont prises en compte les questions liées à la santé des usagers ?

Les matériaux utilisés (peinture, solvants…) et les conditions sanitaires (hygiène, ventilation…) sont susceptibles d'influer sur la santé des usagers.

12 - Les choix techniques sont-ils les plus pertinents par rapport à l'usage prévu ?

Il est important d'évaluer le niveau de performance des solutions techniques mises en œuvre au regard de la destination des bâtiments, de façon à assurer un confort d'usage optimal : ergonomie, sécurité, confort acoustique et visuel…

13 – La conception du bâtiment permet-elle l'évolutivité ?

Lors de la conception d'un bâtiment, il n'est pas toujours possible de prévoir l'ensemble des usages futurs, ni de mettre en œuvre toutes les solutions optimales. Il est donc intéressant de prévoir des possibilités d'adaptation à une modification des usages ou à des évolutions techniques, ou de ménager la possibilité de mettre en place une technique plus performante ultérieurement.

14 – Comment sont intégrés les coûts d'entretien et de maintenance du bâtiment ?

Cette question est liée à des enjeux à la fois sociaux et économiques : une approche en coût global (investissement et fonctionnement) permettra d'optimiser l'efficacité économique à long terme du bâtiment, et des gains financiers à la fois pour le gestionnaire et pour les éventuels habitants. Il est également important de vérifier la viabilité économique du projet à long terme, notamment à travers la capacité financière du maître d'ouvrage à en assumer le fonctionnement et l'entretien.

Quelques exemples intéressants :

Stade nautique de Lons-le-Saunier (récupération des EP, solaire photovoltaïque, chantier)
Salle pluri fonctionnelle « La Commanderie » à Dole (démarche HQE, évolutivité, polyvalence des usages)
Chalet des Tuffes du CREPS à Prémanon (démarche HQE)
Maison du PNR Ht Jura (techniques employées, matériaux : bois, double-peau…)
ZAC République à Clermont-Ferrand (source : CETE Lyon)
Restaurant administratif du CETE à Bron (source : CETE Lyon)

Références bibliographiques :

ADEME : « Bâtiment et démarche HQE » ; « La qualité environnementale du cadre de vie bâti – Conception, suivi et évaluation de projets »
ADEME Franche-Comté, Conseil Régional FC, Ajena : « Pour une approche commune de la HQE en Franche-Comté »
EDF : « La HQE dans les bâtiments en 21 questions/réponses »

4 Questions Exemples Contacts
Quitter
Accueil
Retour
Imprimer

Pour en savoir plus sur le guide, demander des précisions, des conseils, des informations… :
DDE du Jura—Service Aménagement / Mission Aménagement et Développement Durable
35, rue de Crissey / BP 9—39 107 DOLE CEDEX - Tél : 03 84 79 86 50 - Fax : 03 84 79 86 69
Mél : madd.sa.dde.jura@equipement.gouv.fr—http://www.jura.equipement.gouv.fr

www.ademe.fr www.assohqe.org www.cstb.fr www.ajena.org

Crédit photos : Laurent Boiteux - Conception graphique : PAOH , Dole- Juin 2006
Reproduction autorisée avec mention de la source

De quoi parle-t-on ?

Cette fiche concerne les projets routiers au sens projet de voie nouvelle.

Projets routiers

Passer dans les projets routiers d'une approche « transport » à une approche plus globale d'aménagement durable du territoire et d'amélioration de la qualité de vie.

Les enjeux

Enjeux sociaux :
Le projet routier est susceptible d'influer sur les pratiques des usagers de la route et sur le cadre de vie des riverains. Contribue-t-il à l'amélioration des conditions de sécurité et à l'attractivité du territoire ?

Enjeux environnementaux :
Le projet routier est susceptible d'influer sur le patrimoine paysager et environnemental du territoire. Contribue-t-il au maintien de la biodiversité et de la qualité des eaux ?

Enjeux économiques :
Le projet routier est susceptible d'influer sur le développement économique du territoire. Contribue-t-il à la valorisation économique et touristique de la région ?

Fiches transversales

- Fiche A Développement durable
- Fiche B Méthodologie
- Fiche C Concertation, gouvernance
- Fiche D Evaluation

Fiches projets

- Fiche 1 Projets de territoire
- Fiche 2 Projets touristiques / loisirs
- Fiche 3 Développement économique
- Fiche 4 Urbanisme opérationnel
- Fiche 5 Espaces publics
- Fiche 6 Bâtiments
- Fiche 7 Projets routiers
- Fiche 8 Entretien, exploitation route
- Fiche 9 Assainissement

Quelles questions se poser face à un projet ?

1. Le développement durable est-il pris en compte dès la phase amont ?
2. Comment organiser la concertation autour du projet ?
3. Les études préliminaires prennent-elles en compte l'ensemble des composantes du territoire dans lequel s'inscrit le futur projet ?
4. L'évaluation du projet est-elle prévue dès l'amont ?
5. Le développement durable est-il intégré dans l'avant-projet ?
6. La phase projet prend t-elle en compte les 3 sphères du développement durable (sociale, économique et environnementale) ?
7. Le dossier de consultation des entreprises et la phase travaux sont-ils la résultante des questionnements précédents, notamment de la prise en compte du développement durable ?
8. Les choix techniques sont-ils compatibles avec la préservation de l'environnement et du patrimoine, ainsi que la santé des riverains ?

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale de l'Équipement
Jura

2 Enjeux
3 Questions
4 Questions Exemples Contacts
Quitter
Aller
Imprimer

Projets routiers

Le développement durable dans les projets routiers : quels enjeux ?

ENJEUX SOCIAUX

Impacts du projet sur la vie sociale d'une commune, d'un site, d'un équipement : usages, pratiques, comportements ; effets de coupure dans les tissus urbains (ségrégations sociales et spatiales)
Cohabitation et articulation entre les divers usages et usagers et gestion des éventuels conflits d'usage
Adaptation du projet aux pratiques, aux besoins de tous les usagers et en toute sécurité
Concertation (obligation réglementaire), information, participation, écoute des associations, de la population …
Impacts sur la qualité de vie et la santé des individus : sécurité, nuisances diverses (pollutions, bruit, etc.), maintien et/ou développement de l'activité économique et donc de l'emploi local
Interaction avec le foncier : acquisition d'immobilier à l'amiable ou par expropriation

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Paysage, patrimoine urbain et rural :
Intégration paysagère et urbaine harmonieuse des nouvelles voiries et mise en valeur du patrimoine urbain et paysager
Prise en compte du milieu naturel traversé et préservation du patrimoine agricole
Risques divers (stabilité des pentes, inondations …)
Impact environnemental des matériaux (provenance, mise en oeuvre)
Eau :
Assainissement et gestion des eaux (superficielles ou pluviales) et maintien ou rétablissement de l'écoulement naturel existant
Maintien des ressources naturelles, des cours d'eau, des zones humides, et de la biodiversité (fossés, …)
Utilisation de l'eau comme élément paysager (bassin de stockage d'eau…)
Air :
Pollution atmosphérique (augmentation du trafic automobile)
Bruit :
Bruit généré par le projet et mise en place éventuelle de protection
Faune et flore :
Maintien et préservation de la biodiversité
Choix des plantations : viabilité, adaptation au climat, modalités d'entretien
Emprise de la route par rapport aux dépendances : dépendances vertes (entretien minimum ou nul)

ENJEUX ECONOMIQUES

Impacts du projet sur l'économie locale, départementale ou régionale : plus-value du site liée à une meilleure accessibilité, maintien des activités liées au terroir, tourisme, disparition ou transfert ou morcellement éventuel d'une activité
Impacts du chantier dans le territoire : accueil des saisonniers, emplois, besoins de matériel, de matériaux, dépôts, déchets …
Impacts du projet sur les finances des collectivités locales (investissement, entretien, maintenance …)
Articulation du projet avec des travaux connexes (réfection des réseaux, …)
Principe d'équité au niveau des transactions lors des projets

FICHE N°7

Projets routiers

Les questions à se poser face à un projet routier :

1 – le développement durable est-il pris en compte dès la phase amont ?

Cette première étape de la réflexion, très importante, doit permettre de déterminer l'**opportunité** du projet routier par rapport aux besoins, au diagnostic de territoire : pour quelle raison fait-on le projet ?

Le projet routier doit être pensé en articulation avec le fonctionnement du territoire à une échelle large (contexte local, départemental ou régional) : réflexion globale sur un itinéraire, une desserte locale, enjeux intercommunaux ou plus vastes auxquels peut répondre le projet.

2 – Comment organiser la concertation autour du projet ?

La communication autour du projet est un des facteurs-clés de son acceptation. Les modalités d'association de tous les partenaires et d'implication de la population locale doivent être réfléchies dès l'amont et organisées à toutes les étapes de la conception du projet. Dans les faits, le débat est davantage enrichi dès lors que des initiatives complémentaires viennent renforcer le dispositif réglementaire.

(cf. aussi fiche « Concertation »)

3 – Les études préliminaires prennent-elles en compte l'ensemble des composantes du territoire dans lequel s'inscrit le projet ?

Caractériser le territoire : son fonctionnement, la façon dont il s'est construit, quel type?

Il convient de garder à l'esprit la compréhension des enjeux du territoire à une échelle large (territoire pertinent) afin de ne pas passer trop vite de ce territoire au fuseau d'étude.

Dans quelle logique d'aménagement s'inscrit le projet ?

Quels objectifs, fonctions et besoins doit satisfaire le projet ?

Le diagnostic doit ainsi être le plus large et le plus ouvert possible (prise en compte de multiples échelles et domaines, association de tous les acteurs concernés).

(cf. aussi fiche « Méthodologie »)

4 – L'évaluation du projet est-elle prévue dès l'amont ?

La démarche d'évaluation doit être prévue dès l'amont du projet. Une fois les travaux terminés, prévoir un retour sur le projet après quelques mois d'utilisation, permet en effet de vérifier que les objectifs poursuivis sont atteints.

La méthode d'évaluation devra être définie pour chaque projet et adaptée à son contexte

(cf. aussi fiche « Evaluation).

Exemples d'indicateurs

Comptages routiers dans les traversées d'agglomération avant et après réalisation du projet de voie nouvelle dans le cadre d'un contournement.

Impact du projet sur le milieu naturel (réduction d'espace agricole, forestier ou d'autres espaces naturels, exprimée en m2)

Nombre de corridors biologiques créés

Satisfaction des usagers et des riverains ? (nombre d'accidents ; plaintes de riverains par rapport au bruit …)

5 – le développement durable est-il intégré dans l'avant-projet ?

Réaliser une note « d'engagement de l'État » permet d'apporter une réponse précise aux questions et aux problèmes techniques des acteurs.

Quelles alternatives en termes de tracé (méthode des scénarii) ?

Quels enjeux, pistes de progrès sur les volets environnement, social et économie ?

Après la phase de diagnostic, **les objectifs doivent être déterminés, énoncés de façon claire et arrêtés en accord avec tous les partenaires.** Lors de la conception, **plusieurs solutions en accord avec l'objectif fixé** doivent être envisagées.

FICHE N°7

Projets routiers

Les questions à se poser face à un projet routier (suite) :

6 – la phase projet prend t-elle en compte les 3 sphères du développement durable ?

Le champ des choix techniques est très normé. Néanmoins, il convient de s'interroger sur :

La valorisation des matériaux locaux

Les entreprises locales (moyens, compétences, techniques innovantes …)

L'intégration paysagère (trames, typologie locale …)

Le traitement de l'eau pluviale

La prise en compte de la faune (création d'ouvrages de franchissement)

La gestion des modes de déplacement

L'intégration d'objectifs précis (réduction du niveau de bruit, dispersion des polluants …)

Anticiper sur l'évolution du territoire (préparer le chantier en amont : chemins, accès, réseaux, emprise : réorganisation foncière …)

Des performances à atteindre au niveau environnemental ont-elles été fixées ?

7 – Le dossier de consultation des entreprises et la phase travaux sont-ils la résultante des questionnements précédents, notamment de la prise en compte du développement durable ?

Le dossier de consultation des entreprises intègre-t-il des exigences en termes de développement durable ?

Gestion du chantier : anticiper les conséquences (gênes, nuisances …) et gérer ces aléas en informant le public (type de travaux, durée, améliorations attendues, etc.) avant le démarrage du chantier.

Comment sont gérés les impacts sociaux, économiques et environnementaux (santé, accès aux commerces et logements, faune, flore, etc.) ?

La sécurité des usagers de la route et des personnes travaillant sur le chantier est-elle assurée ?

8 – Les choix techniques sont-ils compatibles avec la préservation de l'environnement et du patrimoine, ainsi que la santé des riverains ?

Choix et utilisation de **matériaux durables :** coûts d'entretien et de fonctionnement, adaptation aux conditions d'utilisation, impact environnemental (provenance, mise en œuvre), intégration paysagère, homogénéité de traitement de l'itinéraire.

Préservation de la **biodiversité** des espaces concernés : lors des plantations, des travaux hydrauliques. Attention au maintien des corridors biologiques.

Réduction de la **consommation énergétique** : éclairage public économe, **énergies renouvelables**, qualité du projet (profil en long, type de revêtement … pour réduire la consommation des véhicules).

Quelques exemples intéressants

Contournement de Lons-le-Saunier : concertation (retour d'expérience)

Contournement de St Laurent : prise en compte de l'environnement, du paysage (tourbières)

Aménagement de la RN 88 entre Rodez et le Puy en Velay : réflexion sur la route et le développement durable : expérience pilote (démarche concertée, approche multidisciplinaire et transversale, vision à long terme : 20 ans, approche globale du projet et des territoires, réponse adaptée aux besoins de déplacements, démarche progressive) – MEDD.

Références : La lettre du Sétra n° 4 : transport, environnement, développement durable : une approche globale

Publications de la Direction Générale des Routes : «L'eau et la route » (2004), « La nature et la route » (2004), « Le paysage et la route » (2003), « Les déchets et la route » (2003).

Lien : http://intra.dr.i2/rubrique.php3?id_rubrique=226

Sétra www.setra.equipement.gouv.fr : *service d'Études techniques des routes et autoroutes*

Les échos du développement local durable www.inforoutes.net *expérience de co-production (DDE 90 et le site « les Echos du développement local durable ») dans le cadre du projet de la RN19.*

Grand Besançon www.contournement-besancon.com : *site d'information sur le contournement de Besançon (partenariat DDE du Doubs, Conseil Régional de Franche-Comté, Conseil Général du Doubs et le Grand Besançon)*

Pour en savoir plus sur le guide, demander des précisions, des conseils, des informations… :

DDE du Jura - Service Aménagement / Mission Aménagement et Développement Durable

35, rue de Crissey / BP 9 - 39 107 DOLE CEDEX - Tél : 03 84 79 86 50 - Fax : 03 84 79 86 69

Mél : madd.sa.dde.jura@equipement.gouv.fr - http://www.jura.equipement.gouv.fr

Crédit photos : PIXXIM pour DDE 39 - Conception graphique : PAOH , Dole - Juin 2006
Reproduction autorisée avec mention de la source

4 Questions
Exemples
Contacts

Quitter
Accueil
Retour
Imprimer

De quoi parle-t-on ?

Cette fiche concerne les activités liées à l'exploitation et l'entretien de la route à la DDE : viabilité hivernale, gestion des eaux issues de la route, collecte des déchets, signalisation horizontale et verticale, revêtement de chaussée, fauchage, élagage, débroussaillage, travaux paysagers et plantations, interventions sur accidents.

Entretien et exploitation de la route

Des routes bien conçues, sous surveillance, régulièrement entretenues sont des routes plus sûres et qui durent.

Les enjeux

Enjeux sociaux : Les activités d'entretien et l'exploitation de la route sont susceptibles d'influer sur la santé, le confort et la sécurité des agents, ainsi que sur celle des usagers de la route. Des informations sur les risques encourus, les précautions à prendre ont–elles été diffusées ?

Enjeux environnementaux : Les activités d'entretien et l'exploitation de la route sont susceptibles d'influer sur la qualité des milieux naturels situés à proximité de la chaussée. Les matériaux et produits utilisés permettent–ils le maintien de la biodiversité et des écosystèmes ?

Enjeux économiques : Les activités d'entretien et l'exploitation de la route influent sur le budget du service. Quelles sont les pistes de progrès pour réduire ces coûts ?

Quelles questions se poser face à un projet ?

1. Que doit comporter une telle politique ?
2. Comment traduire cette politique ?
3. L'environnement est-il pris en compte dans ces activités ?
4. La sécurité est-elle prise en compte dans ces activités ?
5. La santé des agents est-elle prise en compte dans ces activités ?
6. Le confort des agents est-il pris en compte dans ces activités ?
7. Quel retour par rapport aux diverses questions posées précédemment ?

Fiches transversales

- Fiche A Développement durable
- Fiche B Méthodologie
- Fiche C Concertation, gouvernance
- Fiche D Evaluation

Fiches projets

- Fiche 1 Projets de territoire
- Fiche 2 Projets touristiques / loisirs
- Fiche 3 Développement économique
- Fiche 4 Urbanisme opérationnel
- Fiche 5 Espaces publics
- Fiche 6 Bâtiments
- Fiche 7 Projets routiers
- Fiche 8 Entretien, exploitation route
- Fiche 9 Assainissement

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale de l'Équipement
Jura

2 Enjeux
3 Questions
4 Synthèse Exemples Contacts

Quitter
Aller
Imprimer

Entretien et exploitation de la route

Le développement durable dans les activités d'exploitation et d'entretien de la route : quels enjeux ?

ENJEUX SOCIAUX

Impacts de la viabilité hivernale et des travaux divers sur les accotements sur la sécurité et le confort des agents, ainsi que des usagers de la route
Impact de certaines activités sur la santé des agents (marquage horizontal avec peintures aux solvants, réfection ponctuelle de chaussée (point à temps) avec des produits bitumineux …)
Cohabitation et gestion des éventuels conflits d'usage entre les divers usagers de la route lors de la réalisation des travaux
Accessibilité pour tous et en toute sécurité du domaine public
Information et formation des agents sur les risques, les précautions à prendre
Information, sensibilisation du public sur la dangerosité, l'impact de certaines activités et les conséquences possibles sur l'agent, l'environnement …

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Impact du choix technique sur le milieu naturel, l'environnement, le paysage, le patrimoine :
Prise en compte de la dimension identitaire des lieux, de la valeur patrimoniale et de la qualité du paysage
Insertion paysagère des plantations (choix d'espèces locales et d'entretien limité …)
Impact environnemental des matériaux, produits utilisés dans les activités d'entretien et d'exploitation de la route :
Provenance des matériaux (transport, gisement exploité…) et mise en œuvre
Limitation des zones imperméables
Eau :
Gestion des eaux pluviales issues de la route
Maintien de la biodiversité (fossés…)
Air :
Pollution atmosphérique
Bruit :
Impact du bruit généré par certaines activités sur l'agent
Impact du bruit généré par les activités sur les riverains et la faune

Faune et flore :
Maintien de la biodiversité et des écosystèmes (utilisation de végétaux d'essences locales ; maintien de fossés, d'arbres …)
Choix des plantations : viabilité, adaptation au climat, modalités d'entretien

ENJEUX ECONOMIQUES

Impact de l'entretien et de l'exploitation de la route sur le budget du service :
Coûts d'investissement
Coûts d'entretien et de maintenance
Consommation des véhicules
Durabilité de certains travaux ou matériaux
Articulation avec d'autres travaux sur le domaine public …

FICHE N°8

Entretien et exploitation de la route

Les questions à se poser en matière d'exploitation et d'entretien de la route :

I - Questions sur la conception d'une politique d'entretien et d'exploitation de la route :

1 – Que doit comporter une telle politique ?

La politique d'entretien et d'exploitation de la route devrait intégrer les éléments suivants :
Le contexte climatique et topographique local
La prise en compte d'une logique de résultat par itinéraire
Le niveau de service souhaité et possible en fonction des moyens humains et matériels
La sécurité routière pour les usagers de la route
L'information, la formation et la sécurité des agents

2 – Comment traduire cette politique ?

Mise en place de plans, documents et d'un groupe d'échanges concernant les diverses activités d'entretien et d'exploitation de la route
Diffusion large de ces plans auprès des agents, associations, société civile

II - Questions sur les activités d'entretien et d'exploitation de la route :

3 – L'environnement est-il pris en compte dans ces activités ?

Prise en compte de l'environnement dans l'élaboration ou la révision des différents plans afin de préserver, dans la mesure du possible, les écosystèmes, la biodiversité, l'identité et la qualité du paysage
Réalisation d'un relevé par itinéraire ou par axe comportant les différentes essences d'arbres et autres plantations
Diverses activités liées à l'exploitation et à l'entretien de la route peuvent générer des pollutions au niveau des sols, de l'eau, de l'air, ainsi que des nuisances sonores
Les déchets collectés sont-ils valorisés ?

4 – La sécurité est-elle prise en compte dans ces activités ?

Lors d'intervention sur la chaussée, les accotements, … les agents sont confrontés au flot de circulation et par conséquent à un danger potentiel. Toutes les précautions sont-elles prises ? La sécurité des agents devrait être assurée en permanence
De même, la sécurité des usagers de la route devrait faire l'objet d'une attention particulière (signalisation adéquate)

5 – La santé des agents est-elle prise en compte dans ces activités ?

Les travaux de marquage au sol se font durant la saison estivale et essentiellement avec des peintures solvantées. Quelles sont les conséquences sur la santé des agents à moyen et long terme de l'utilisation de ces produits ?
Quels sont les risques sur la santé de l'utilisation de produits bitumineux dans les travaux de point à temps ? Quelles mesures palliatives sont prises ?
Les agents sont-ils informés du risque lié à tel produit ou à telle manipulation ?
Les actions et formations prévues dans le plan de prévention hygiène et sécurité prennent-elles en compte ces éléments ?
L'ensemble du personnel concerné est-il sensibilisé à ces risques ?
Lors du ramassage des déchets épars, de collecte des poubelles, d'intervention sur les accidents, toutes les précautions sont-elles prises pour préserver la santé des agents ?

6 – Le confort des agents est-il pris en compte dans ces activités ?

Des tenues vestimentaires spécifiques adaptées à l'activité et aux conditions climatiques sont-elles prévues ?
Le matériel mis à disposition permet–il d'assurer les tâches avec un niveau de confort acceptable ?
Les équipements de protection contre le bruit, les chutes, les projections, les caractéristiques de certains produits (corrosifs…) sont-ils utilisés lorsque cela est nécessaire ?

7 – Quel retour par rapport aux diverses questions posées précédemment ?

Il convient d'évaluer par thème et question les suites qui ont été données : prise en compte ou non et pour quelle raison ?

Exemples d'indicateurs

Economie réalisée au niveau du plan de fauchage et du document d'orientation de la viabilité hivernale par rapport à une année de référence
Bilan annuel des arrêts de travail liés à ces activités (comparatif sur plusieurs années)
Nombre annuel d'actions d'information du public
Nombre de techniques « classiques » remplacées par des techniques « vertes »

3 Questions

Quitter
Aller
Retour
Imprimer

FICHE N°8

Entretien et exploitation de la route

Synthèse concernant les diverses activités liées à l'exploitation et à l'entretien de la route à la dde 39 : Les principales améliorations possibles et les questions à se poser :

Viabilité hivernale : optimisation des dates de livraison de sel, séparation et traitement des eaux, réduction du salage (coûts, pollutions liées à l'exploitation du sel, …), stockage « performant » du sel. Révision éventuelle du document d'orientation de la viabilité hivernale (réduction des niveaux de service, déneigement sans salage sur certains axes). Quel niveau de service acceptera le maître d'ouvrage et l'usager de la route ? Comment l'informer ?

Collecte des déchets : prévoir la reprise des déchets dans les marchés de fournitures, information du public sur le tri des déchets et les impacts des déchets épars

Fauchage, débroussaillage : matériel et technique adaptés, sensibilisation sur l'utilisation des produits phytosanitaires et ses conséquences, techniques alternatives au désherbage (thermique, manuel …). Gestion plus extensive des dépendances : faucher moins ou uniquement où cela est nécessaire. Utilisation du bois de coupe pour le chauffage des locaux de la subdivision

Signalisation horizontale : limitation de l'utilisation des peintures avec solvants, pas de marquage dans les traversées d'agglomération (marquer la différence avec la rase campagne)

Signalisation verticale : achat groupé de produits nettoyants, réalisation de socle en béton permettant de limiter le désherbage autour des mats

Revêtement de chaussée : développer les enduits avec émulsion, réutilisation des matériaux de rabotage (renforcement des liens avec le service des routes)

Travaux paysagers et plantations : choix de végétaux locaux et nécessitant un entretien limité, implication du paysagiste conseil, inventaire par itinéraire du patrimoine paysager et élaboration d'un plan de gestion départemental

Gestion de l'eau issue de la route : création de fossés dans la mesure du possible, dérasement des accotements, réalisation de saignées

Intervention sur accident : formation et information des agents sur les produits dangereux et les précautions à prendre et sur le qui fait quoi

Parc de véhicules : plan de gestion précis concernant l'achat, la location, l'entretien et l'utilisation des véhicules pouvant permettre de réduire globalement la consommation de carburant.

Quelques exemples intéressants :

D.D.E. 39 :

Groupe d'échanges sur la politique de l'entretien et de l'exploitation dans le département du Jura (PERE)

Démarrage de la peinture à l'eau en 2003 pour la signalisation horizontale (Parc)

Fiche de cadrage sur la limite des actions des agents de la D.D.E. par rapport aux produits dangereux ou non

Démarche SURE sur une section de 26 km (CDES)

Plans de gestion du parc : gestion des déchets, qualité peinture, qualité barrières de sécurité routière, qualité enduits superficiels d'usure

Plan de prévention hygiène et sécurité 2004 – 2006 : formations classiques et actions spécifiques

Références :

SETRA : guide pratique – Entretien des dépendances vertes – février 2004

Direction des routes, commission DEQUADE ENVIRONNEMENT, Analyse environnementale Entretien –Exploitation de la route, Guide méthodologique, MELT, novembre 2001 (téléchargeable sur le site de la DTRF accessible via le site intranet du SETRA)

Guide pratique de l'élimination des déchets de la filière route réalisé en 2004 par la DDE 38 « cf. site intranet »

Rédaction d'une brochure intitulée : « L'entretien des abords des routes nationales = nouvelle pratique écologique en Saône et Loire » - DDE 71

Pour en savoir plus sur le guide, demander des précisions, des conseils, des informations… :

DDE du Jura - Service Aménagement / Mission Aménagement et Développement Durable

35, rue de Crissey / BP 9 - 39 107 DOLE CEDEX - Tél : 03 84 79 86 50 - Fax : 03 84 79 86 69

Mél : madd.sa.dde.jura@equipement.gouv.fr - http://www.jura.equipement.gouv.fr

Sétra service d'Etudes techniques des routes et autoroutes

www.equipement.gouv.fr

Crédit photos : DDE 39 - Conception graphique PAOH Dole - Juin 2006
Reproduction autorisée avec mention de la source

4 Synthèse Exemples Contacts

Quitter

Accueil

Retour

Imprimer

Assainissement

De quoi parle-t-on ?

Cette fiche concerne l'évacuation et le traitement des eaux usées et le ruissellement urbain.
La directive nationale d'orientation de février 2005 stipule que les prestations d'ingénierie publique doivent concourir à la préservation de la qualité des milieux naturels et de leur biodiversité, la gestion qualitative et quantitative des ressources, en particulier la ressource en eau …

Ô noues, ô bassins, ô fossés … oser « freiner » l'écoulement des eaux pluviales et les dépenses … la nappe phréatique vous le rendra … le robinet coulera et l'histoire (d'eau) continuera … car sans eau, point de vie.

Observer la nature : des solutions de dépollution naturelles des eaux usées existent (roseaux, saules, …) ; pourquoi ne pas les mettre en œuvre ?

Les enjeux

Enjeux sociaux :
Le système d'assainissement est susceptible d'influer sur la qualité de l'eau.
Contribue-t-il à la santé et la sécurité des habitants ?

Enjeux environnementaux :
Le système d'assainissement est susceptible d'influer sur la qualité du milieu naturel, du paysage et de l'environnement. Contribue-t-il à réduire le risque d'inondation ? Quel sera son impact paysager ?

Enjeux économiques :
Le choix du système d'assainissement est susceptible d'influer sur le coût de réalisation, de fonctionnement et d'entretien. Contribue-t-il à réduire le prix de l'eau pour les habitants ?

Quelles questions se poser face à un projet ?

1. Comment s'inscrit le projet d'assainissement dans son contexte territorial ?
2. Un diagnostic préalable a-t-il été réalisé avant la conception du projet ?
3. Quels sont les besoins auxquels doit répondre le projet d'assainissement ?
4. Quelles compétences doivent être réunies pour concevoir le projet ?
5. A-t-on étudié plusieurs solutions pour répondre à la dépollution des eaux usées ?
6. Comment sont associés les acteurs concernés par le projet et la population dans son ensemble ?
7. A-t-on prévu d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs fixés ?
8. Comment sont gérés les impacts environnementaux du projet ?
9. Comment sont prises en compte les questions liées aux éventuelles nuisances pour les riverains ?
10. Les choix techniques sont-ils les plus pertinents par rapport à l'usage prévu ?
11. La conception du système d'épuration permet-elle l'évolutivité ?
12. Quelles sont les mesures prises en matière de gestion du chantier ?
13. Comment sont intégrés les coûts d'entretien et de maintenance du projet d'assainissement ?

Fiches transversales

- Fiche A Développement durable
- Fiche B Méthodologie
- Fiche C Concertation, gouvernance
- Fiche D Evaluation

Fiches projets

- Fiche 1 Projets de territoire
- Fiche 2 Projets touristiques / loisirs
- Fiche 3 Développement économique
- Fiche 4 Urbanisme opérationnel
- Fiche 5 Espaces publics
- Fiche 6 Bâtiments
- Fiche 7 Projets routiers
- Fiche 8 Entretien, exploitation route
- Fiche 9 Assainissement

Direction Départementale de l'Équipement
Jura

2 Enjeux
3 Questions
4 Questions Exemples Contacts

Quitter
Aller
Imprimer

Assainissement

Le développement durable dans le domaine de l'assainissement : quels enjeux ?

ENJEUX SOCIAUX

Santé et sécurité des populations
Coût de l'eau pour le particulier et la collectivité
Nuisances durant le chantier et après pour les riverains
Création (ou maintien) d'emplois car la part des travaux manuels est importante durant le chantier et dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation
Interaction avec le foncier : acquisition d'immobilier pour la mise en place de l'ouvrage de traitement (station d'épuration, lagune, …) et création éventuelle de servitudes de passage
Coordination avec les autres aménagements sur le territoire, entre les différents corps de métier et les bureaux d'études, les concepteurs et les maîtres d'ouvrage

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Impact du choix technique sur le milieu naturel, l'environnement, le paysage, la réalimentation de la nappe phréatique
Prise en compte de la topographie du site
Impact des bassins de stockage d'eau pluviale : visuel, espace d'agrément, lieu de concentration des matières polluantes à long terme (curage à prévoir)
Maîtrise des ruissellements, des écoulements et des risques
Qualité des cours d'eau à atteindre

ENJEUX ECONOMIQUES

Impact du projet sur le prix de l'eau
Influence du coût de réalisation et de fonctionnement sur les choix techniques
Tranchée commune avec d'autres réseaux
Coût des inondations liées à une augmentation des surfaces imperméabilisées, à un éventuel sous-dimensionnement des réseaux, à l'insuffisance ou l'absence de bassins d'orage …

FICHE N°9

Assainissement

Les questions à se poser face à un projet d'assainissement :

I - Questions amont :

1 – Comment s'inscrit le projet dans son contexte territorial ?

Un projet d'assainissement doit être pensé comme un élément en lien avec le territoire plus vaste dans lequel il s'inscrit (bassins versants, cours d'eau existants …). L'environnement du projet doit être pris en compte, dans toutes ses dimensions : environnement « physique », politiques territoriales, projets connexes. A quelle échelle est-il pertinent d'intervenir (communale, intercommunale) ?

2 – Un diagnostic préalable a-t-il été réalisé avant la conception du projet ?

Cette première étape, très importante, doit permettre de déterminer l'**opportunité** du projet à travers l'analyse des besoins propres au territoire concerné et des contraintes à prendre en compte.
Le diagnostic doit ainsi être **le plus large et le plus ouvert possible** (inventaire des réseaux existants, existence ou non d'un schéma directeur d'assainissement, politique en matière d'urbanisation future ou d'équipements …) .

3 – Quels sont les besoins auxquels doit répondre le projet d'assainissement ?

A l'issue du diagnostic, le maître d'ouvrage doit être en mesure d'identifier les enjeux et objectifs du projet. Pourquoi réalise-t-on un projet d'assainissement ? Pour répondre à quels besoins ? Pour quels usages? Pour quel nombre d'équivalent / habitants aujourd'hui et à long terme ? etc.

4 – Quelles compétences doivent être réunies pour concevoir le projet ?

En fonction des objectifs du maître d'ouvrage, et des exigences qu'il souhaite voir prises en compte dans la conception du système d'assainissement, il est important d'identifier de façon claire les compétences à réunir pour l'élaboration du projet (équipes pluridisciplinaires compétentes en hydrologie, pédologie, cartographie, ingénierie VRD, urbanisme …).

5 – A-t-on étudié plusieurs solutions pour répondre à la dépollution des eaux usées ?

Il convient d'envisager plusieurs scénarios que l'on comparera au regard des objectifs fixés (avantages et inconvénients de plusieurs choix techniques). Cette méthode peut être utilisée tout au long du processus de projet.
Il peut par exemple être envisagé des techniques alternatives plus respectueuses de l'environnement et moins onéreuses pour dépolluer les eaux usées (jardin filtrant « zéro rejet » constitué de roseaux, saules …).

6 – Comment sont associés les acteurs concernés par le projet et la population dans son ensemble ?

Les acteurs locaux et les partenaires institutionnels doivent être associés à l'élaboration du projet. L'ensemble de la population doit également être en mesure de s'exprimer sur le sujet. Cette concertation doit être **continue** et **interactive**.
(cf : aussi fiche « Concertation »)

7 – A-t-on prévu d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs fixés ?

La démarche d'évaluation, qui permet de mesurer le niveau de respect des objectifs fixés, doit être envisagée dès l'amont. Il est en effet nécessaire de déterminer les indicateurs à renseigner et leur « état zéro », ainsi que les modalités de suivi.
(*cf : aussi fiche « Evaluation »)*

Exemples d'indicateurs

Linéaire de technique alternative réalisée au niveau du ruissellement urbain (fossés, noues, bassins …)
Qualité de l'eau à la sortie du système de traitement des eaux usées
Incidence sur le prix de l'eau potable

II - Questions liées aux choix techniques mis en oeuvre dans le projet :

8 – Comment sont gérés les impacts environnementaux du projet ?

La construction d'un système d'assainissement génère de nombreux impacts environnementaux, qui doivent être gérés de façon à limiter les impacts négatifs. Les domaines suivants seront notamment à prendre en compte :
paysage : tenir compte de la topographie et des caractéristiques locales
eau : gestion des eaux pluviales (perméabilité des sols, stockage …)
énergie : maîtrise de la consommation (panneaux photovoltaïques pour les locaux techniques et le fonctionnement des stations d'épuration)
matériaux : si possible matériaux renouvelables et certifiés
déchets : gestion des déchets
l'air : prise en compte des vents dominants (odeurs éventuelles).

FICHE N°9

Assainissement

Les questions à se poser face à un projet d'assainissement (suite) :

9 – Comment sont prises en compte les questions liées aux éventuelles nuisances pour les riverains (odeurs, bruits, gênes concernant l'accès à la parcelle ...) ?

Durant la phase chantier les gênes potentielles sont multiples.
A t-on prévu des solutions pour réduire ou supprimer ces effets ?
Quelle est la durée prévisible de ces nuisances ?
Les riverains ont-ils été informés en amont des gênes durant le chantier et éventuellement après ?

10 - Les choix techniques sont-ils les plus pertinents par rapport à l'usage prévu ?

Il est important d'évaluer le niveau de performance des solutions techniques mises en œuvre au regard des objectifs à atteindre et du contexte local : prise en compte dans le choix technique du coût de fonctionnement, d'entretien et de la durée de vie estimée du système.

11 – La conception du système d'épuration permet-elle l'évolutivité ?

Lors de la conception d'un système d'épuration, il n'est pas toujours possible de prévoir l'ensemble des usages futurs, ni de mettre en œuvre toutes les solutions optimales. Il est donc intéressant de prévoir des possibilités d'adaptation liées notamment à la saisonnalité (augmentation de la population pendant les périodes touristiques).

12– Quelles sont les mesures prises en matière de gestion du chantier ?

La maîtrise des impacts environnementaux du chantier peut notamment être envisagée à travers la mise en place d'une « Charte chantier propre », qui répondra par exemple aux questions suivantes :
Un plan de circulation a-t-il été prévu ? Où se fera le dépôt des matériaux ?

13 – Comment sont intégrés les coûts d'entretien et de maintenance du projet d'assainissement ?

Une approche en coût global (coût d'investissement et de fonctionnement), qui permet d'optimiser l'efficacité économique à long terme du projet, permettra des gains financiers à la fois pour le gestionnaire (entretien, maintenance) et pour les résidents de la commune (maîtrise des charges).

Il est également important de vérifier la viabilité économique du projet à long terme, notamment à travers la capacité financière du maître d'ouvrage à en assumer le fonctionnement et l'entretien.

Quelques exemples intéressants :

Stade nautique de Lons-le-Saunier : récupération des eaux pluviales de toiture, chantier (contact : DDE SIP/ CP Lons)
Lavans-lès-Dole et Malange : traitement des eaux usées
« sur filtres plantés de roseaux » (contact : DDE SIP/BEVRD)
Sirod : traitement des eaux usées « sur filtres plantés de roseaux »
(contact : subdivisionnaire de la DDE de Champagnole)
Fort du Plasne et Loulle : Lagune (contact : DDAF du Jura)
ZA d'Equevillon : récupération d'eau pluviale dans une noue centrale engazonnée

Références :
guide « la ville et son assainissement – encyclopédie de l'hydrologie urbaine »

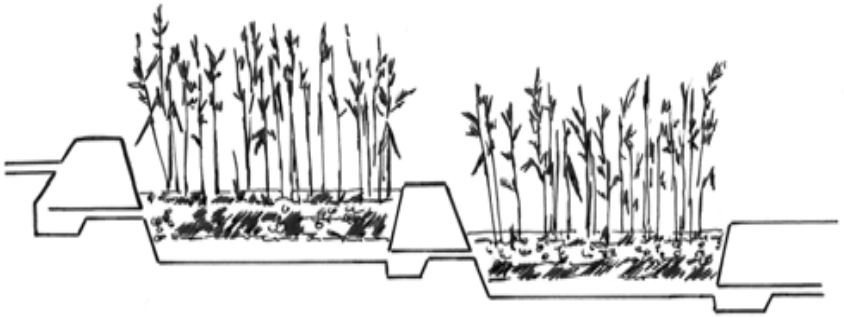

Pour en savoir plus sur le guide, demander des précisions, des conseils, des informations... :

DDE du Jura—Service Aménagement / Mission Aménagement et Développement Durable
35, rue de Crissey / BP 9—39 107 DOLE CEDEX - Tél : 03 84 79 86 50 - Fax : 03 84 79 86 69
Mél : madd.sa.dde.jura@equipement.gouv.fr—http://www.jura.equipement.gouv.fr

www.certu.fr
www.cemagref.fr
www.equipement.gouv.fr
www.fndae.fr

Crédit photos : CAUE 39 - CAUE 76 - Conception graphique : PAOH , Dole - Juin 2006 - Reproduction autorisée avec mention de la source

4 Questions Exemples Contacts

Quitter

Accueil

Retour

Imprimer

QU'EST-CE QUE LE DEVELOPPEMENT DURABLE ?

Il s'agit d'une approche née dans les années 1970, qui tente de répondre aux questions posées par le mode de développement qui prévaut depuis les 30 glorieuses :

- problèmes environnementaux (couche d'ozone, effet de serre, pollutions, destruction des paysages …)
- perte de biodiversité (disparitions de certaines espèces animales ou végétales)

problèmes sociaux (population mondiale qui croît de façon constante : +1 milliard d'habitants tous les 10 ans, inégalités croissantes à toutes les échelles, accès à la santé …)

- surconsommation et dégradation des ressources naturelles (énergies non renouvelables, eau, forêts…)
- une production de l'économie mondiale multipliée par 5 depuis 1950

Les questions posées sont les suivantes :

Ce mode de développement, fondé sur le dépassement et la transgression des limites de la nature grâce à la technique, est-il tenable à long terme ?

La planète pourra-t-elle le supporter ?

Fiches transversales

- Fiche A Développement durable
- Fiche B Méthodologie
- Fiche C Concertation, gouvernance
- Fiche D Evaluation

Fiches projets

- Fiche 1 Projets de territoire
- Fiche 2 Projets touristiques / loisirs
- Fiche 3 Développement économique
- Fiche 4 Urbanisme opérationnel
- Fiche 5 Espaces publics
- Fiche 6 Bâtiments
- Fiche 7 Projets routiers
- Fiche 8 Entretien, exploitation route
- Fiche 9 Assainissement

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale de l'Équipement

Jura

2 Constat
3 Principes
4 Applications DDE 39

Quitter
Aller
Imprimer

QU'EST-CE QUE LE DEVELOPPEMENT DURABLE ?

Quelques exemples :

Si tous les êtres humains adoptaient le mode de vie américain, il faudrait 3 à 4 planètes supplémentaires pour fournir suffisamment d'énergie et de matières premières.

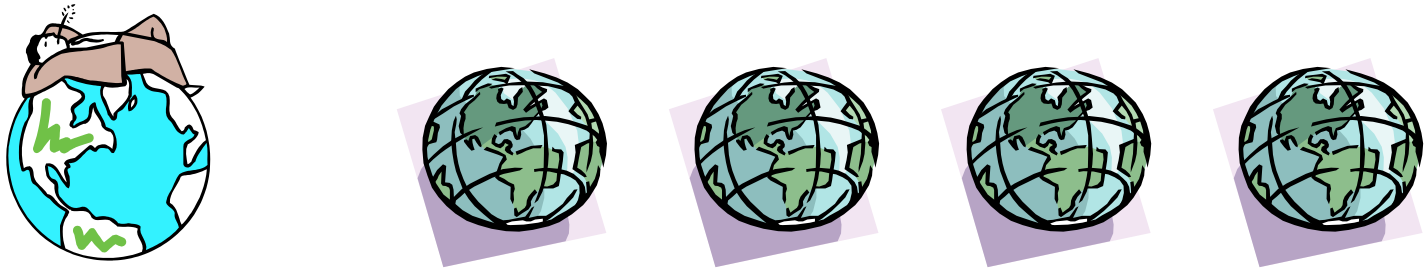

Et vous ?...

calculez votre « empreinte écologique » sur le site du wwf [lien : www.wwf.fr/empreinte_écologique]

60% des richesses mondiales sont détenues par 6% de la population

50% de la population souffre de malnutrition et 70 % est analphabète

19% des espèces animales vertébrées sont menacées en France

En 2000, **la consommation de pétrole pour 7 semaines correspond à celle d'une année en 1950** alors que la ressource a mis entre 90 et 203 millions d'années à se former…

Face à ce constat, il semble qu'un infléchissement profond soit nécessaire, afin de concevoir **« un développement qui réponde aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».** *(Rapport Brundland, 1987)*. Il s'agit de transmettre aux générations suivantes un monde vivable.

FICHE
Transversale
A

QU'EST-CE QUE LE DEVELOPPEMENT DURABLE ?

Le développement durable se situe à l'articulation de trois champs (les 3 « piliers ») :

L'ÉCONOMIQUE, LE SOCIAL ET L'ENVIRONNEMENTAL.

Il s'agit donc d'un développement qui serait à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.

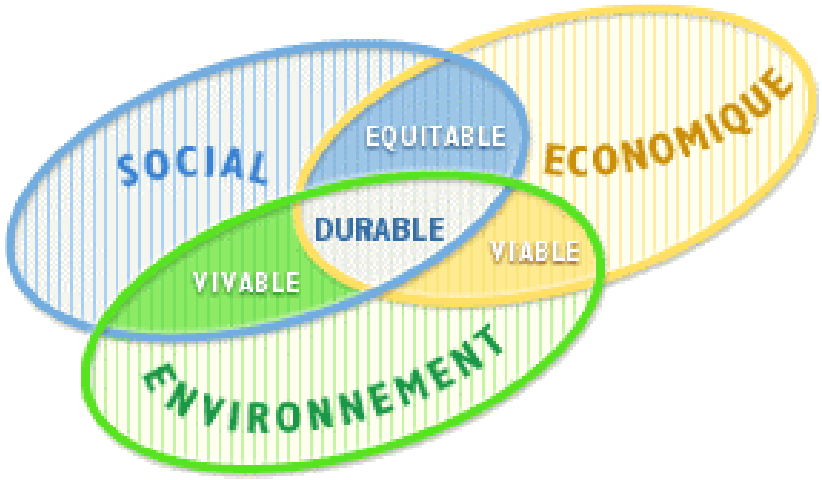

Un quatrième « pilier » du développement durable est la **notion de gouvernance**, c'est-à-dire la gestion économique, politique et administrative des affaires d'un pays, d'une entreprise, d'une administration. Elle repose notamment sur les idées de participation des citoyens (construire avec) et de transparence des modes de décision.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE REPOSE AINSI SUR UN CERTAIN NOMBRE DE PRINCIPES :

- participation et gouvernance
- précaution/prévention
- réversibilité (pouvoir retourner à un état antérieur sans dégradation)
- subsidiarité (traiter les problèmes au plus près de l'endroit où ils se posent)
- équité sociale
- solidarité spatiale et territoriale
- solidarité avec les générations futures
- amélioration en continu et évaluation des actions (comment répondent-elles aux objectifs fixés au départ ?)

Il s'agit donc de prendre en compte à la fois le court et le long terme, le local et le global, le simple et le complexe : comment une action locale s'intègre dans un cadre plus vaste ? Quelles implications aura-t-elle sur d'autres espaces et dans l'avenir ?
Comment une action simple participe à un système plus complexe (interactions entre les phénomènes, les décisions) ?

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. »

Antoine de Saint-Exupéry.

Le développement durable peut apparaître comme un concept abstrait, mais il concerne pourtant tous les acteurs sociaux : individus, ménages, entreprises, politiques, administrations, associations, Organisations Non Gouvernementales…
… et tous les domaines de la vie d'une société : consommation, production, choix technologiques, occupation de l'espace et des sols, déplacements et mobilité, citoyenneté, partage et échanges.

Le gouvernement français a validé le 3 juin 2003 la **Stratégie Nationale de Développement Durable**, au sein de laquelle figure un axe intitulé **« l'Etat exemplaire »**.
Il s'agit, pour chaque ministère, d'« intégrer le développement durable dans ses politiques publiques, mais aussi de le prendre en compte dans son fonctionnement interne ».
Le développement durable peut être mis en œuvre, d'une part dans l'exercice de leurs missions et, d'autre part, dans la gestion quotidienne des services.

3 Principes
Quitter
Aller
Retour
Imprimer

FICHE Transversale A

QU'EST-CE QUE LE DEVELOPPEMENT DURABLE ?

Des exemples d'application concrète déjà réalisés au sein de la DDE 39 dans les activités, et au quotidien au bureau :

LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ACTIVITES DE LA DDE

Le développement durable dans les activités de la DDE c'est par exemple (liste non exhaustive) :

La mise en place d'un plan de gestion des déchets du parc et d'un groupe d'échanges sur la politique de l'entretien et de l'exploitation : PERE, …dans le cadre des activités d'entretien et d'exploitation de la route

L'élaboration d'une stratégie de développement pour un territoire (outil qui peut permettre de gérer au mieux les dépenses des acteurs publics, que ce soit l'Etat ou les collectivités locales, dans le sens d'une réponse adaptée aux besoins de la population, et durable dans le temps, les démarches « pays », les SCoT de Lons-le-Saunier et Dole, les PLU)

L'instruction des dossiers de demande de subventions allouées par l'Europe ou l'Etat aux collectivités locales (respect d'un certain nombre de « critères », qui ont pour objectif, non la réduction du nombre de projets éligibles, mais la promotion du développement durable dans les projets, ATSR, FEDER)

La conception de projets routiers à travers la concertation menée lors des projets de contournement de Saint-Laurent et Lons-le-Saunier, la prise en compte de l'environnement…

La conception de bâtiments publics à travers l'initiation d'une démarche de haute qualité environnementale (HQE) pour la construction de la piscine de Lons-le-Saunier, …

LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU QUOTIDIEN AU BUREAU

Le développement durable, au quotidien au bureau c'est par exemple (liste non exhaustive) :

La mise en place de différentes poubelles pour le tri au siège de la DDE

Le remplacement progressif des éclairages des couloirs par des ampoules basses consommation

L'installation de fenêtres double vitrage dans les bâtiments A et Z

L'installation de systèmes de double chasse dans les WC à la DDE

Un stock vieux de 10 ans, de néons, d'unités et d'écrans d'ordinateurs qui ont été confiés à JURA TRI

Un pool voitures qui dispose de deux véhicules GPL,…

« Ne doutez jamais qu'un petit nombre de citoyens avisés et engagés puissent changer le monde. En fait, ça a même toujours marché comme ça. »

Margaret Mead, anthropologue.

Ainsi, le développement durable, c'est aussi une attitude individuelle au quotidien, et chacun d'entre nous peut y participer, à son niveau.

Alors, n'hésitons plus. Pensons par exemple aux gestes simples suivants :

Limitons nos impressions papier en privilégiant la lecture directe à l'écran et en imprimant uniquement lorsque cela est nécessaire en recto verso

Utilisons comme brouillons les feuilles mal imprimées

Participons au tri sélectif du papier

Réutilisons les chemises, trombones, élastiques …

Eteignons notre ordinateur le soir, ainsi que les lampes et plafonniers lorsque la lumière du jour est suffisante,

Développons le covoiturage pour les réunions, formations …

Privilégions les modes de déplacements doux (vélo, marche à pied), dès que cela est possible.

Cette prise de conscience individuelle permet de limiter la consommation d'énergie électrique, d'économiser le papier (il représente 80% des déchets d'une administration), le carburant, de limiter la pollution…

Pour en savoir plus sur les multiples façons de contribuer au développement durable par de petits gestes de tous les jours, à la maison, dans nos déplacements, dans nos achats, dans notre jardin, en vacances, ou dans nos relations avec les autres, connectez vous au site du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

www.developpement-durable.net

www.cerdd.org

www.association4d.org

www.agora21.org

www.wwf.com

www.ademe.fr

Pour en savoir plus sur le guide, demander des précisions, des conseils, des informations… :

DDE du Jura—Service Aménagement / Mission Aménagement et Développement Durable

35, rue de Crissey / BP 9—39 107 DOLE CEDEX - Tél : 03 84 79 86 50 - Fax : 03 84 79 86 69

Mél : madd.sa.dde.jura@equipement.gouv.fr—http://www.jura.equipement.gouv.fr

Crédit photos : dde du Jura - Conception graphique : PAOH , Dole - Juin 2006
Reproduction autorisée avec mention de la source

QUESTIONS METHODOLOGIQUES TRANSVERSALES

De quoi parle-t-on ?

Cette fiche concerne les questions méthodologiques, communes à tous les types de projets, à se poser notamment en amont de la conception : elles relèvent de la notion de conduite de projet (*ci-contre)*, et peuvent s'appliquer quelle que soit la nature du projet. Les questions propres à chaque type de projet figurent dans les fiches spécifiques.

Pour résumer, il s'agit de répondre aux questions suivantes :

« Quoi faire ? »

« Pour quoi faire ? »

« Comment le faire ? »

« Quand, où et avec qui le faire ? »

Conduite de projet et développement durable :

Le fonctionnement en équipe-projet permet de s'inscrire dans les principes du développement durable par de nombreux aspects, et notamment :

La conduite de projet favorise la pluridisciplinarité et les **approches transversales**. Un pilotage actif permet de faire vivre une équipe-projet, de susciter des interactions entre porteurs de différentes thématiques, et donc de favoriser des réponses intégrées et globales. Elle favorise une approche équilibrée des différents piliers du développement durable.

La formation d'une équipe-projet permet aussi de faire travailler des personnes de structures différentes et d'associer - jusqu'à une certaine limite - les acteurs intéressés au projet (COPIL instance de cadrage de l'équipe projet) : elle favorise donc la **participation**.

La démarche de projet suppose une **approche dynamique et inductive** en fonction des besoins. Elle fait la part belle aux **besoins,** permet d'intégrer les possibilités **d'évolution dans le temps**, et traite des **interactions du projet avec son environnement**. Cette approche systémique favorise l'intégration du projet à son environnement, et donc sa capacité à répondre durablement aux besoins (qui sont eux-mêmes évolutifs).

Fiches transversales

- Fiche A Développement durable
- Fiche B Méthodologie
- Fiche C Concertation, gouvernance
- Fiche D Evaluation

Fiches projets

- Fiche 1 Projets de territoire
- Fiche 2 Projets touristiques / loisirs
- Fiche 3 Développement économique
- Fiche 4 Urbanisme opérationnel
- Fiche 5 Espaces publics
- Fiche 6 Bâtiments
- Fiche 7 Projets routiers
- Fiche 8 Entretien, exploitation route
- Fiche 9 Assainissement

Les questions à se poser face à un projet

1 Le projet dans son territoire L'échelle de réflexion

2 Le diagnostic

3 Les objectifs

4 Les acteurs

5 L'élaboration d'un projet

6 La mise en œuvre du projet

7 Gestion à long terme, suivi et évaluation

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale de l'Équipement

Jura

2 Questions

3 Questions

4 Questions
Références
Contacts

Quitter

Aller

Imprimer

QUESTIONS METHODOLOGIQUES TRANSVERSALES

Pourquoi cette fiche ?

L'intégration du développement durable réside autant dans la qualité de la démarche d'élaboration en amont, que dans les techniques mises en œuvre dans sa réalisation concrète. L'ensemble de ces choix méthodologiques et techniques doivent avoir pour objectif la qualité de l'ouvrage en aval, dans son usage final (voire dans son adaptation à l'évolution des besoins ou sa reconversion). Les questions méthodologiques sont déterminantes pour la réussite du projet parce qu'il est difficile de revenir lorsqu'une étape a été oubliée ou mal réalisée (contrairement aux choix purement techniques, souvent plus facilement réversibles ou amendables).
Cette fiche liste donc les principaux points à évoquer lors du travail sur le projet.

LES QUESTIONS A SE POSER FACE A UN PROJET

1 - Le projet dans son territoire – L'échelle de réflexion

Aucun projet, quelle que soit sa nature, ne peut être conçu sans lien avec le contexte territorial. Que ce soit pour un projet de territoire (planification, charte de développement, etc.), ou pour la réalisation concrète d'un ouvrage (espace public, infrastructure, bâtiment…), il est essentiel de comprendre comment il s'articule et interfère avec les territoires voisins, les autres projets (de même nature ou complémentaires), afin d'évaluer son impact prévisible sur les territoires (celui du projet et ceux avec lesquels il est en interaction).
Pour chaque projet, l'échelle de réflexion la plus pertinente devra être trouvée : communale, intercommunale, régionale, voire interrégionale ou nationale.
Les questions suivantes peuvent être posées :
Comment le projet s'inscrit-il dans un contexte plus vaste ?
Quelle est l'échelle pertinente pour le projet (sachant qu'il peut y avoir plusieurs échelles différentes, en fonction des thématiques abordées) ?
Comment le projet s'articule-t-il avec les projets des territoires voisins ?
Quelle contribution du projet au développement du territoire ?
A quelle échelle temporelle le projet doit-il être envisagé ?

2- Le diagnostic

Cette étape permet de mettre en évidence l'ensemble des atouts et contraintes du territoire, du site (par rapport à son fonctionnement, son développement), pour accueillir le projet, et les enjeux pour le territoire vis-à-vis du projet (ce qui est « en jeu », ce que le projet doit faire évoluer).
Le diagnostic doit être le plus ouvert possible, pour permettre de balayer l'ensemble des domaines pouvant avoir un lien avec le projet. Il doit également être réalisé sans à priori. Toutefois, la recherche de l'exhaustivité est un écueil à éviter : il est souvent utile « d'orienter » le diagnostic, en approfondissant les sujets les plus importants pour le projet, ce qui ne signifie pas que le diagnostic est destiné à conforter une idée préconçue de la situation.
La lecture des documents existants, complétée par les visites de terrain et les entretiens avec les acteurs concernés, permettra le plus souvent d'identifier ces sujets afin de concentrer les analyses sur les points les plus utiles pour le projet (éviter la dispersion des moyens).
Au-delà de l'identification de ces points fondamentaux, la démarche participative doit permettre de recueillir l'avis et la vision des principaux acteurs intéressés par le projet, en complément des analyses plus « techniques ».

2 Questions
Quitter
Aller
Retour
Imprimer

QUESTIONS METHODOLOGIQUES TRANSVERSALES

LES QUESTIONS A SE POSER FACE A UN PROJET

La phase de diagnostic doit aboutir à une formulation des enjeux du territoire et du projet, des problèmes à traiter, à partir desquels seront déterminés les objectifs du maître d'ouvrage, ses attentes vis-à-vis du projet
(cf. question 3 et question 7)

3- Les objectifs

La définition des objectifs est une étape majeure dans la conception du projet : à l'issue du diagnostic, les enjeux du territoire et du maître d'ouvrage sont posés, et il est alors possible de définir les objectifs poursuivis. Il s'agit de déterminer de façon claire les résultats attendus après la réalisation du projet, les aspects sur lesquels il doit avoir un impact, les problèmes qu'il doit contribuer à résoudre, les transformations qu'il doit opérer…
Il est important que le lien entre les conclusions du diagnostic (les enjeux) et les objectifs du projet apparaisse de façon explicite : cette clarté dans les objectifs permettra au maître d'ouvrage de porter le projet plus aisément, de faire des choix entre les diverses hypothèses en référence aux objectifs, et sera utile dans la phase d'évaluation du projet (les objectifs fixés sont-ils atteints ?).
(cf. aussi question 7)

4– Les acteurs

L'élaboration d'un projet est le résultat d'un processus, qui n'implique que très rarement un seul acteur. Une bonne identification des acteurs concernés, de leur rôle vis-à-vis du projet, de leurs relations mutuelles, constitue une condition majeure de réussite.
Une fois les parties prenantes identifiées, un système de gouvernance est à mettre en place : comité de pilotage « politique », comité technique, acteurs institutionnels, financeurs, association de la société civile (riverains, associations, entreprises, grand public)… Ce système, s'il est formalisé, permettra notamment de clarifier la questions du processus de décision : qui décide, après consultation de qui, selon quel calendrier, etc. ?
Le choix du maître d'ouvrage n'est pas toujours évident (il existe souvent plusieurs maîtres d'ouvrages potentiels), et n'est pas neutre dans l'élaboration du projet : en découlent un mode de gouvernance, une échelle de réflexion, une organisation administrative et financière, etc.
Le triangle maître d'ouvrage / maître d'œuvre / entreprise rassemble les acteurs-clefs d'un projet, dont les rôles respectifs et les modalités de relations doivent impérativement être explicités.
Enfin, le travail en équipe-projet, rassemblant l'ensemble des compétences nécessaires à l'élaboration d'un projet, permet d'assurer la transversalité des approches : il s'agit de croiser les connaissances, les problématiques, dans un but d'enrichissement mutuel et de gestion des interactions (effets pervers, impacts négatifs imprévus…).
Voir aussi fiche « C – Concertation et gouvernance »

Eléments de méthode importants :
gouvernance : niveau de décision et de validation, partage de décision, co-responsabilité, transparence et efficacité du processus de décision (explicitation des rôles respectifs, des objectifs de chaque rencontre…)
décloisonnement, transversalité de la connaissance, approche multi-critères, pluralité des réponses, mutualisation des expériences

5– L'élaboration du projet

Dans la phase de conception du projet, l'inscription dans une logique de développement durable implique la prise en compte d'un certain nombre d'éléments de méthode, au-delà des choix techniques proprement dits. Il s'agit ici de s'assurer que le projet :

Répond de façon optimale aux objectifs fixés : par la comparaison entre plusieurs scénarios contrastés (esquisses, partis d'aménagement), que l'on évalue au regard de leur réponse à la question posée ;

Prend en compte le long terme : par la possibilité d'évolution de l'ouvrage pour s'adapter au contexte (voire son caractère réversible), du point de vue des modalités d'entretien et de maintenance, du point de vue de sa viabilité économique (investissement **et** fonctionnement.)

Respecte son environnement et contribue à la préservation des ressources et du patrimoine (eau, air, énergie, biodiversité, paysage, patrimoine architectural, culturel…) ;

QUESTIONS METHODOLOGIQUES TRANSVERSALES

LES QUESTIONS A SE POSER FACE A UN PROJET

Répond aux besoins de la population de façon équitable (cadre de vie, santé, sécurité, nuisances, lutte contre les exclusions, accès à l'information…).

Les questions suivantes peuvent être posées :

Plusieurs solutions ont-elles été envisagées ?

Le projet est-il réversible et/ou évolutif ?

L'évolutivité du projet à long terme est-elle prévue ?

Comment sont envisagés les coûts d'entretien et de maintenance ?

Le coût du projet est-il en adéquation avec les capacités financières du maître d'ouvrage ?

6– La mise en œuvre du projet

Après la phase d'élaboration du projet, l'étape de mise en œuvre est capitale et met en jeu des questions multiples :

Moyens réglementaires ou incitatifs (comment s'assurer que les orientations définies dans un SCoT s'appliquent concrètement dans les PLU ? La procédure la plus adaptée est-elle le lotissement ou la ZAC ?…)

Maîtrise d'ouvrage et portage financier (la réalisation du lotissement doit-elle être portée par la commune ou par un aménageur ? Quels financements solliciter ?)

Cette phase doit être préparée dès l'amont du projet, notamment par le choix des acteurs impliqués dans l'élaboration du projet : quels acteurs associer, pour quels objectifs et quels leviers d'action (financements, autorisations réglementaires, conseils…) ?

Les questions suivantes peuvent être posées :

Quel est l'outil le plus pertinent ?

Quels outils et moyens sont mobilisables pour mettre en œuvre le projet ?

7– Gestion à long terme, suivi et évaluation

La gestion du projet après sa réalisation doit être préparée en amont, et peut revêtir des aspects très différents :

Entretien et maintenance d'un ouvrage (bâtiment, espace public, route…), *(cf. question 5)*

Modalités d'animation, de suivi et de réactualisation d'un projet de territoire, d'un équipement public (salle de spectacle, équipement touristique…).

Quelle que soit la nature du projet, il est intéressant (voire nécessaire) de prévoir une évaluation une fois le projet achevé.

Voir aussi fiche « D - Evaluation »

Références :

CETE de Lyon/APDD : « Aide à la prise en compte du développement durable dans les prestations d'études du CETE » (octobre 2001)

DGUHC/CERTU : « Gestion de projet appliquée à la conduite d'opération » (juin 2000)

SETUR : « Démarche de qualité environnementale pour les opérations d'aménagement » (janvier 2006)

ADEME: « Outil d'aide à la mise en œuvre du Système de Management d'Opération » (juin 2003)

4 Questions
Références
Contacts

Quitter

Accueil

Retour

Imprimer

Pour en savoir plus sur le guide, demander des précisions, des conseils, des informations… :

DDE du Jura - Service Aménagement / Mission Aménagement et Développement Durable

35, rue de Crissey / BP 9 - 39 107 DOLE CEDEX - Tél : 03 84 79 86 50 - Fax : 03 84 79 86 69

Mél : madd.sa.dde.jura@equipement.gouv.fr - http://www.jura.equipement.gouv.fr

www.cete-lyon.equipement.gouv.fr

www.certu.fr www.setur.fr www.ademe.fr

Crédit photos : dde du Jura - Conception graphique : PAOH , Dole - Juin 2006
Reproduction autorisée avec mention de la source

LA CONCERTATION

De quoi parle-t-on ?

Le terme général de concertation recouvre l'ensemble des démarches d'association à l'élaboration d'un projet, des partenaires institutionnels et de la société civile.
Il peut ainsi recouvrir des réalités très différentes, du point de vue de la nature des personnes associées comme des modalités de cette association.

Il convient de distinguer la concertation institutionnelle de celle organisée en direction du grand public. Les associations constituent des relais, intermédiaires entre les partenaires institutionnels et la société civile (dont elles reflètent les préoccupations de façon plus ou moins représentative). Ces deux formes de concertation peuvent être menées de façon concomitante, avec des étapes communes plus ou moins importantes selon les cas.

On trouve ainsi différentes formes d'association des partenaires d'un projet et des habitants, qui correspondent à divers degrés d'implication, ou à des étapes successives d'un processus de concertation :
« Mettre au courant » : information, communication (préalable nécessaire à une implication plus participative, partage par tous de la connaissance du contexte et des enjeux)
« Demander l'avis de » : consultation (avec possibilité de modification du projet)
« Construire avec » : participation, co-construction (nécessite une méthode et des règles claires et explicites, de l'animation et un travail collectif).

Une véritable démarche de concertation suppose une interactivité entre le maître d'ouvrage, qui organise la participation, et les personnes associées : les modalités prévues doivent permettre l'élaboration d'un projet partagé, par un enrichissement mutuel de l'ensemble des partenaires.

Fiches transversales
- Fiche A Développement durable
- Fiche B Méthodologie
- Fiche C Concertation, gouvernance
- Fiche D Evaluation

Fiches projets
- Fiche 1 Projets de territoire
- Fiche 2 Projets touristiques / loisirs
- Fiche 3 Développement économique
- Fiche 4 Urbanisme opérationnel
- Fiche 5 Espaces publics
- Fiche 6 Bâtiments
- Fiche 7 Projets routiers
- Fiche 8 Entretien, exploitation route
- Fiche 9 Assainissement

Les questions à se poser pour la mise en oeuvre :

1. Pourquoi met-on en place la concertation ?
2. Qui sont les personnes ou institutions à associer ?
3. Comment la concertation doit-elle être réalisée (sous quelle forme) ?
4. Quand faut-il organiser la concertation (à quel moment, à quelles étapes) ?
5. Comment organiser les interactions (retour vers les personnes associées, prise en compte des avis) ?
6. Comment communiquer sur les modalités de la concertation ?

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale de l'Équipement
Jura

2 Démarche
3 Questions
4 Questions
Références
Contacts

Quitter
Aller
Imprimer

LA CONCERTATION

LA NÉCESSITÉ D' UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION ...

Les intérêts de la concertation ...

Au-delà de l'obligation juridique (voir ci-dessous), l'ouverture à la société civile présente de multiples intérêts dans le processus d'élaboration d'un projet. Elle peut notamment permettre de (liste non exhaustive) :
Valider et/ou de compléter les analyses réalisées dans la phase diagnostic
Orienter les choix entre différentes options
Faciliter l'acceptation, l'appropriation du projet par les différents acteurs (éviter les blocages et les remises en cause)
Faire connaître les projets (intéressant par exemple dans le cas des projets de territoire tels que les SCoT, assez éloignés du quotidien des habitants)
Diffuser progressivement une « culture commune » de l'aménagement (pédagogie).

Les facteurs de réussite ...

Les facteurs ci-dessous peuvent être cités comme favorables à la réussite d'une démarche de concertation (liste non exhaustive) :
Une habitude de dialogue au niveau local, entre la population et les divers porteurs de projet, ainsi qu'entre les partenaires institutionnels
Une tradition de démocratie participative (conseils de quartiers, etc.)
La présence d'un maître d'ouvrage connu, dont le rôle est clairement cerné par tous
Un objet du projet accessible à la population, proche de ses préoccupations
Des efforts de pédagogie, d'explicitation et de communication, pour faciliter la compréhension par tous
Une communication efficace et adaptée sur les modalités de concertation
Une concertation interactive, avec un retour vers les participants, une explicitation des choix.

Les difficultés potentielles ...

La décision de mettre en place un dispositif de concertation n'est pas toujours facile pour les maîtres d'ouvrage, qui voient souvent une démarche difficile, complexe et potentiellement risquée.
Un certain nombre de difficultés ou d'écueils existent en effet, et doivent être connus afin de tenter de les minimiser dans la définition des modalités de concertation :
Absence de mobilisation des partenaires et de la population : communication, modalités de concertation inadaptées ou contenu du projet lui-même
Blocage des échanges, du dialogue : forme ou moment de la concertation inadaptés
Transformation de la concertation en un « recueil de doléances » : la défense d'intérêts privés ou catégoriels prime sur l'intérêt général
Emergence d'attentes non satisfaites : effets d'annonce, etc.

La portée juridique ...

La mise en œuvre du principe de participation s'est développée suite à une double prise de conscience progressive : celle de l'impact des grands projets d'aménagement sur l'environnement, et celle de la nécessité de concertation préalable à la réalisation de ces projets.
La législation dans ce domaine s'est renforcée : inscription du principe de participation dans les textes internationaux (convention d'Aarhus, 1998) et français (enquête publique en 1983, loi SRU en 2000 et loi Démocratie de proximité en 2002).

2 Démarche
Quitter
Aller
Retour
Imprimer

LA CONCERTATION

LES QUESTIONS A SE POSER POUR METTRE EN ŒUVRE UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION

NB : il s'agit ici de lister les questions importantes à se poser : les réponses doivent être adaptées au projet et au contexte. Les questions ne sont par ailleurs pas indépendantes les unes des autres, les réponses sont étroitement liées. La conception de la méthode de concertation est le résultat d'une approche transversale.

1 – Pourquoi met-on en place la concertation ?

On l'a vu ci-dessus : la concertation peut prendre de multiples formes.
C'est pourquoi il est essentiel, avant de définir les modalités pratiques, que le maître d'ouvrage sache quel est son objectif à travers cette démarche, les raisons qui sont à son origine, et quelle est sa propre conception de la concertation.

2 – Qui sont les personnes ou institutions à associer ?

Le choix des personnes ou institutions est très important. Il sera à faire en fonction du type de projet, des enjeux en présence, des difficultés potentielles (oppositions…), de l'échelle du territoire concerné par le projet, etc.. De façon générale, il est important d'éviter de réserver l'accès à l'information à un « cénacle » de personnes averties, déjà impliquées dans les projets de par leur profession, leurs pratiques associatives, etc.
A titre indicatif, on peut citer les personnes et institutions suivantes :
Grand public, ensemble des habitants du territoire
Riverains directement concernés par le projet
Associations, agréées ou non
Membres des éventuels conseils de développement, de quartier, ateliers thématiques
Elus de la collectivité porteuse du projet et d'autres collectivités extérieures
Experts, personnes référentes sur un thème particulier
Services de l'Etat
Chambres consulaires, etc.
Au-delà de la liste des personnes à associer, il convient de répondre aux questions suivantes (cf. questions 3 à 6) :
Qui à quel(s) moment(s) ?
Qui ensemble ou séparément ?
Qui selon quelles modalités ?

3 - Comment la concertation doit-elle être réalisée (sous quelle forme) ?

Les formes possibles de concertation sont très nombreuses : réunions publiques, expositions, presse locale, bulletins de communication des collectivités, « lettre » spécifique sur le projet, boîte ou cahier à idées, sondages, enquêtes, site Internet, conseil de développement, de quartier, « groupe citoyen », ateliers participatifs, etc.
Les textes laissant libres les modalités, le maître d'ouvrage a toute latitude pour choisir la forme qui lui convient, en fonction de ses objectifs, de la cible visée. Dans la plupart des cas, une association entre plusieurs de ces solutions constituera la réponse adaptée.

4 – Quand faut-il organiser la concertation (à quel moment, à quelles étapes) ?

La détermination du calendrier de la concertation constitue un facteur important d'échec ou de réussite. La concertation doit, dans l'idéal, avoir lieu dès l'amont du projet et tout au long de son élaboration. Cette continuité permet la construction dans le temps d'une vision commune et d'un projet partagé.
Afin de définir plus finement les moments de la concertation, les questions suivantes peuvent être posées :
À quel moment disposera-t-on de suffisamment de « matière », sans être trop avancé dans la démarche ?
Quelles sont les étapes-clefs du projet qui nécessitent une validation par les partenaires associés ?
Quelle est la périodicité à adopter (assurer une bonne continuité, sans lasser par une trop grande fréquence) ?

3 Questions
Quitter
Aller
Retour
Imprimer

LA CONCERTATION

LES QUESTIONS A SE POSER POUR METTRE EN ŒUVRE UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION

5 – Comment organiser les interactions (retour vers les personnes associées, prise en compte des avis) ?

Le caractère interactif de la concertation constitue l'une de ses conditions de réussite et de pérennité.

Il est notamment important de déterminer dès l'amont :

Sous quelle forme s'effectuera le retour vers les participants après concertation.

Les modalités de prise en compte des avis formulés par les partenaires institutionnels et par les habitants. Cette question renvoie au statut que le maître d'ouvrage aura souhaité donner à la concertation. Ce choix reste de sa seule responsabilité et il doit donc arbitrer et trancher entre les différentes options. Dans le cadre d'une démarche de concertation, l'exercice de cette responsabilité implique que ces choix soient faits en fonction de critères transparents (enjeux et objectifs partagés) et explicités.

6 – Comment communiquer sur les modalités de la concertation ?

Dès le dispositif de concertation défini (forme, calendrier, cadre…), il est important de s'assurer que l'ensemble des acteurs visés a bien eu la connaissance et l'accès à l'un des supports mis en place.

L'échec de certaines démarches est en effet parfois dû à un défaut de communication sur l'existence de la concertation elle-même (et non pas sur le projet). De plus, dans le cas d'une concertation obligatoire réglementairement, le maître d'ouvrage doit être capable de démontrer que la population a été informée et a pu s'exprimer.

Références bibliographiques :

« La concertation en aménagement – éléments méthodologiques » (C. ATGER – CERTU, juin 2000)

« Concertation/débat public – quelques leçons de l'expérience » (Ministère de l'Equipement, 2002)

« Pratique de la concertation en urbanisme-aménagement » (D. PIPARD et A. MAILLARD – Ed. du Moniteur, 2003)

« La concertation dans l'élaboration des SCoT » (démarche SCoT-témoins, journée d'échanges du 12 mai 2004)

Exemples :

Contournements de St Laurent-en-Grandvaux et Lons-le-Saunier

SCoT de Strasbourg (SCOTERS) : site Internet

SCoT de Montbéliard : « groupes citoyens », ateliers

PLU de Clichy sous Bois : ateliers de travail urbains (ATU) ; prix des Associations des Consultants en Aménagement et Développement des territoires (ACAD) au bureau d'études Aires publiques pour la démarche de concertation participative.

4 Questions
Références
Contacts

Quitter
Accueil
Retour
Imprimer

**Pour en savoir plus sur le guide,
demander des précisions, des conseils, des informations… :**

DDE du Jura—Service Aménagement / Mission Aménagement et Développement Durable
35, rue de Crissey / BP 9—39 107 DOLE CEDEX - Tél : 03 84 79 86 50 - Fax : 03 84 79 86 69
Mél : madd.sa.dde.jura@equipement.gouv.fr—http://www.jura.equipement.gouv.fr

Site Internet de la Commission Nationale du Débat Public :
www.debatpublic.fr/cndp/debat_public.html

Crédit photos : dde du Jura - CNDP - Conception graphique : PAOH , Dole - Juin 2006
Reproduction autorisée avec mention de la source

L'EVALUATION

De quoi parle-t-on ?

Cette fiche a pour but d'expliquer le rôle de l'évaluation dans la démarche de développement durable.
L'évaluation doit permettre de vérifier l'adéquation et la pertinence des actions engagées au regard des enjeux fixés initialement et du résultat à obtenir.
Elle doit être l'occasion de vérifier l'efficacité des moyens mis en œuvre et de permettre leur évolution.
Il convient également d'identifier les questions à se poser par rapport aux indicateurs, données, étapes … avec qui, quand, …comment ?

Les intérêts de l'évaluation ...

L'évaluation fournit un lien entre l'approche théorique et l'approche opérationnelle.
L'évaluation peut permettre (liste non exhaustive) :
De rendre compte de l'efficacité d'une politique mise en œuvre
D'identifier ou faire remonter les points de blocage, les difficultés rencontrées
De mettre en exergue les impacts imprévus de telle ou telle action
De susciter une éventuelle réorientation du projet
De communiquer sur le projet *(cf. fiche concertation)*
D'être un cadre de référence pour des projets similaires (évaluation, bilan …)
D'être une piste d'amélioration, de développement des projets, de valeur ajoutée
De « prendre du recul » et de « changer de regard »

Les facteurs de réussite ...

Un certain nombre de facteurs peuvent être cités comme favorables à la réussite d'une démarche d'évaluation (liste non exhaustive) :
Associer l'ensemble des acteurs à la totalité de la démarche, y compris à la définition et à la mise en œuvre de la méthode d'évaluation (*cf. fiche concertation)*
Evaluer le projet à chacune de ses phases
Mettre à disposition les moyens humains et financiers nécessaires pour concevoir la méthode et la discuter avec les acteurs concernés, pour renseigner les documents de suivi (grilles d'évaluation, tableau de bord, indicateurs…), pour en analyser les résultats et pour les restituer à l'ensemble des acteurs
S'interroger sur l'utilisation qui est faite de la méthode d'évaluation : qui l'utilise, comment, et dans quel but ?

Les questions à se poser pour la mise en oeuvre :

1. Pourquoi met-on en place l'évaluation ?
2. Avec qui et quand élabore- t-on le processus d'évaluation ?
3. A quel moment intervenir ?
4. Comment l'évaluation doit-elle être réalisée (sous quelle forme) ?
5. Comment communiquer les résultats de l'évaluation ?

Fiches transversales

- Fiche A Développement durable
- Fiche B Méthodologie
- Fiche C Concertation, gouvernance
- Fiche D Evaluation

Fiches projets

- Fiche 1 Projets de territoire
- Fiche 2 Projets touristiques / loisirs
- Fiche 3 Développement économique
- Fiche 4 Urbanisme opérationnel
- Fiche 5 Espaces publics
- Fiche 6 Bâtiments
- Fiche 7 Projets routiers
- Fiche 8 Entretien, exploitation route
- Fiche 9 Assainissement

Direction Départementale de l'Équipement
Jura

2 Questions
3 Questions
4 Questions
Références
Contacts

Quitter
Aller
Imprimer

L'EVALUATION

Les difficultés potentielles …

La décision de mettre en place un dispositif d'évaluation n'est pas toujours facile pour les maîtres d'ouvrage, qui voient souvent une démarche difficile, complexe et pas toujours nécessaire.
Un certain nombre de difficultés ou d'écueils existent en effet, et doivent être connus afin de tenter de les minimiser :
Absence quasi-totale d'évaluation dans les projets déjà réalisés (pas de sensibilisation, de « culture » de l'évaluation …)
Manque de reconnaissance de l'intérêt, du bénéfice à en retirer (monétaire, politique, médiatique …) ?
Eventuelle prolongation des délais …
Difficultés « techniques » et/ou méthodologiques.

Les questions à se poser pour mettre en œuvre une démarche d'évaluation :

NB : il ne s'agit pas ici de donner toutes les réponses, mais bien de lister les questions importantes à se poser : les réponses sont diverses et doivent être adaptées au projet et au contexte. Les questions ne sont par ailleurs pas indépendantes les unes des autres : les réponses sont étroitement liées les unes aux autres, et la méthode d'évaluation est le résultat d'une approche transversale et participative.

1 – Pourquoi met-on en place l'évaluation ?

Au sein de la démarche globale sur le développement durable, la question de l'évaluation occupe une place particulièrement importante.
Il est primordial que le maître d'ouvrage se pose la question de la mise en place de l'évaluation (objectifs à atteindre ? ambitions par rapport à la démarche ? volonté de corriger un point précis ? …)
L'évaluation constitue un précieux outil d'aide à la décision. Elle est indispensable et permet :
D'apprécier toute situation notamment dans la durée
De juger l'efficacité d'une politique mise en œuvre, notamment celle visant un objectif de durabilité
De se poser, pour chaque dossier, la question : quel est son impact à long terme sur l'environnement, l'économie, le social ?
De mettre en évidence les forces et faiblesses d'un projet, afin d'évaluer les marges de progression en terme de développement durable
De capitaliser des exemples dans un souci d'amélioration.

2 – Avec qui et quand élabore- t-on le processus d'évaluation ?

La liste des personnes ou institutions que l'on peut associer à l'élaboration du document d'évaluation est importante. Le choix sera à faire en fonction du type de projet, des enjeux en présence, des difficultés potentielles (techniques, oppositions…).
A titre indicatif, on peut citer les personnes et institutions suivantes :
Maître d'ouvrage du projet ou la personne mandataire de ce dernier
Maître d'œuvre
Financeurs
Services de l'État
Chambres consulaires
Experts, personnes référentes sur un thème particulier (techniciens, universitaires, organismes spécialisés, CAUE…)? etc.

L'EVALUATION

Les questions à se poser pour mettre en œuvre une démarche d'évaluation :

3 – A quel moment intervenir ?

Il convient de penser au processus d'évaluation le plus en amont possible dans l'élaboration des projets, et de s'assurer qu'il s'agit d'une évaluation continue. Dans chacune de ses phases (étude, proposition de prix des entreprises, techniques nouvelles, difficultés, imprévus sur le chantier …), le projet est susceptible d'évaluation.

Quelle périodicité de l'évaluation faut-il prendre en compte (mensuelle, annuelle, décennale, en fonction de l'avancement du projet …) ?

Des évaluations constantes permettent éventuellement de réorienter ou améliorer le projet.

4 – Comment l'évaluation doit-elle être réalisée (sous quelle forme) ?

L'évaluation peut être réalisée selon différentes méthodes :

Grille de lecture : grille de lecture développement durable dite « grille RST 01 ». Elle permet de porter un regard qualitatif sur les projets menés, de les améliorer en permanence et de s'engager dans une démarche qualité (évaluation initiale, amélioration en continu, évaluation à posteriori).

Définition d'indicateurs :

Quels sont les indicateurs pertinents (il convient de savoir préalablement quels objectifs on veut atteindre) ?

Quelles sont les données nécessaires au renseignement des indicateurs (sont-elles disponibles ? Sinon, comment les recueillir, quel dispositif mettre en place …) ?

Différentes formes possibles d'indicateurs :

Indicateurs de résultats (analyse des réponses qui aboutissent éventuellement à une évolution des objectifs)

Indicateurs prenant en compte des critères qualitatifs et quantitatifs (nombre de réalisations, nombre d'emplois créés, qualité environnementale …)

Indicateurs basés sur une évaluation monétaire (éclairage chiffré sur une situation ou les résultats d'une politique …)

Indicateurs de situation déclinés par territoire (déclinaison territoriale des indicateurs nationaux - 45 indicateurs répartis sur les 3 domaines du développement durable - en fonction des enjeux du territoire)

Indicateurs d'action déclinés par compétences (prise en compte des compétences des autorités dont on mesure l'activité)

Evaluation par plusieurs personnes (approche non subjective car réalisée par différentes personnes)

Evaluation en effectuant des comparaisons (projet, démarche, territoires, indicateurs … similaires), etc.

Dans la plupart des cas, c'est une association entre plusieurs de ces solutions qui constituera la réponse adaptée.

3 Questions
Quitter
Aller
Retour
Imprimer

L'EVALUATION

Les questions à se poser pour mettre en œuvre une démarche d'évaluation :

5 – Comment communiquer les résultats de l'évaluation ?

Différentes formes de communication peuvent être faites en fonction des cibles que l'on souhaite atteindre :

Plaquette agrémentée de graphiques, tableaux, schémas, note, audio, vidéo (CD, DVD) …

Une combinaison d'une ou plusieurs de ses solutions est possible.

Une question à se poser au préalable : Quel est le but de cette communication :

Faire émerger de nouvelles propositions ?

Partager, faire connaître une expérience ?

Permettre de faire un meilleur choix au niveau des décideurs, des acteurs associés à la démarche ?

Atteindre un public le plus large possible ?

Rendre compte des résultats obtenus (les objectifs définis préalablement ont-ils été atteints ?) etc.

Le choix se fera, en fonction du but recherché, sur telle ou telle forme de communication.

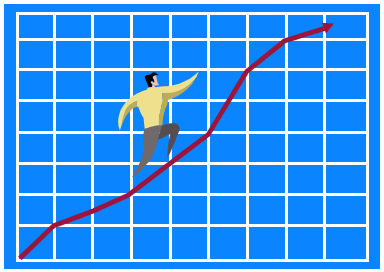

Quelques exemples et références intéressants :

Mode d'emploi de la grille RST.01 : élaborée par le réseau scientifique et technique du ministère de l'Équipement, elle s'appuie sur les quatre dimensions du développement durable : environnementale, sociale, économique, gouvernance et leurs interfaces (équitable, viable, vivable).

Séminaire interdisciplinaire sur le développement durable le 23 janvier 2003 à Lille intitulé « évaluation des politiques publiques au regard du développement durable ». Intervention de Hélène Combe (extra-Muros Consultants) assistée de Pierre Billoir

Directive européenne du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, transposée par ordonnance 2004-489 du 3 juin 2004

L'héritage urbain et les moyens du développement durable (référentiel DD ENTPE – la ville dense- Françoise Rouxel juin 1999)

Rapport d'information par MM. Jean-Pierre Dufau et Emile Blessig, députés, sur « les instruments de la politique de développement durable », rubrique : les outils d'évaluation et de mesure : l'indispensable développement des indicateurs (élaboration par l'État d'un ensemble de 45 indicateurs nationaux du DD) - supplément du moniteur du 29 juillet 2005 -

Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (sifee)

Agendas 21 locaux qui soulignent clairement la nécessité de mettre en place des indicateurs

Projets réalisés dans le cadre du programme «ATSR»

Projets réalisés dans le cadre des dossiers «FEDER»

4 Questions
Références
Contacts

Quitter

Accueil

Retour

Imprimer

www.sifee.org

www.entpe.fr www.sfe.asso.fr www.evaluation.gouv.fr

Pour en savoir plus sur le guide, demander des précisions, des conseils, des informations… :

DDE du Jura—Service Aménagement / Mission Aménagement et Développement Durable
35, rue de Crissey / BP 9—39 107 DOLE CEDEX - Tél : 03 84 79 86 50 - Fax : 03 84 79 86 69
Mél : madd.sa.dde.jura@equipement.gouv.fr—http://www.jura.equipement.gouv.fr

Crédit photos : dde du Jura - Conception graphique : PAOH , Dole - Juin 2006
Reproduction autorisée avec mention de la source